

—
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.
—

(Séance du 28 février 1883.)

PROJET DE LOI
CONTENANT LE
BUDGET GÉNÉRAL

DU ROYAUME DE BELGIQUE,

POUR L'EXERCICE 1884.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE,

RUE DE LOUVAIN, 108.

—
1883

(2)

TABLE DES MATIÈRES.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

	Pages.
I — FORME DU BUDGET.	1
II . — SITUATION DU TRÉSOR AU 1 ^{er} JANVIER 1883	XI
III — PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE 1883.	XXVI
IV . — BASES DU BUDGET DE 1884	XXVIII

PROJET DE LOI PORTANT FIXATION DU BUDGET.

ARTICLES DU PROJET DE LOI	1
TABLEAUX DES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES	7
Voies et Moyens (Tableau I).	8
Dette publique (— II).	15
Dotations. (— III).	18
Ministère de la Justice (— IV).	19
— des Affaires Étrangères (— V).	24
— de l'Intérieur (— VI).	27
— de l'Instruction publique. (— VII).	41
— des Travaux publics (— VIII).	47
— de la Guerre (— IX).	51
Gendarmerie. (— X).	54
Ministère des Finances (— XI).	55
Non-Valeurs et Remboursements. (— XII).	57
Récapitulation des dépenses ordinaires (— XIII).	58
TABLEAU DES DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (— XIV).	61
TABLEAU DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES (— XV).	67
TABLEAU DES RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (— XVI).	71
COMPTE DE PRÉVISION DE L'EXPLOITATION DU CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 1884 (— XVII).	75

(4)
TABLE DES MATIÈRES.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET.

	Pages.
NOTICE INDIQUANT L'ORDRE DES DÉVELOPPEMENTS	79
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU I (Voies et Moyens)	81
État des produits et revenus réalisés pendant les exercices 1878 à 1882, et comparaison avec les prévisions de recette pour 1883, des évaluations proposées pour 1884	85
NOTE à l'appui des évaluations de recette	95
ÉTAT COMPARATIF DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR LES EXERCICES 1883 et 1884	113
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU II (Dette publique).	115
TABLEAU de développement présentant la comparaison des propositions de dépense pour l'exercice 1884, avec les prévisions pour l'exercice 1883.	117
NOTE à l'appui des prévisions de dépense	127
ANNEXES aux développements du tableau II :	
<i>Annexe 1.</i> — État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1876 à 1881	136
<i>Annexe 2.</i> — Pensions; comparaison des crédits demandés pour 1884 avec ceux demandés pour 1883	137
<i>Annexe 3.</i> — Situation au 1 ^{er} janvier 1885 des pensions de toute nature	158
<i>Annexe 4.</i> — Liste nominative des fonctionnaires, employés, etc., admis à la pension en 1882.	159
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU III (Dotations)	181
TABLEAU de développement présentant la comparaison des propositions de dépense pour l'exercice 1884, avec les prévisions pour 1883	183
NOTE à l'appui des prévisions de dépense	189
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU IV (Ministère de la Justice)	195
TABLEAU de développement présentant la comparaison des propositions de dépense pour l'exercice 1884, avec les prévisions de l'exercice 1883	195
NOTE à l'appui des prévisions de dépense	217
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU V (Ministère des Affaires Étrangères)	225
TABLEAU de développement présentant la comparaison des propositions de dépense pour l'exercice 1884, avec les prévisions de l'exercice 1883	225
NOTE à l'appui des prévisions de dépense	255
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VI (Ministère de l'Intérieur)	259
TABLEAU de développement présentant la comparaison des propositions de dépense pour l'exercice 1884, avec les prévisions de l'exercice 1883	241
NOTE à l'appui des prévisions de dépense	287
<i>Annexes.</i> Relevés des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense	525

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VII (Ministère de l'Instruction publique)	353
TABLEAU de développement présentant la comparaison des propositions de dépense pour l'exercice 1884, avec les prévisions de l'exercice 1883.	353
NOTE à l'appui des prévisions de dépense	355
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VIII (Ministère des Travaux publics).	365
TABLEAU de développement présentant la comparaison des propositions de dépense pour l'exercice 1884, avec les prévisions de l'exercice 1883	367
NOTE à l'appui des prévisions de dépense	389
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU IX (Ministère de la Guerre)	403
TABLEAU de développement présentant la comparaison des propositions de dépense pour l'exercice 1884, avec les prévisions de l'exercice 1883	405
NOTE à l'appui des prévisions de dépenses.	439
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU X (Ministère de la Guerre). — (Service de la Gendarmerie).	475
TABLEAU de développement présentant la comparaison des propositions de dépense pour l'exercice 1884, avec les prévisions de l'exercice 1883.	475
NOTE à l'appui des prévisions de dépense.	479
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XI (Ministère des Finances)	485
TABLEAU de développement présentant la comparaison des propositions de dépense pour l'exercice 1884, avec les prévisions de l'exercice 1883	485
NOTE à l'appui des prévisions de dépense	515
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XII (Non-Valeurs et Remboursements)	521
TABLEAU de développement présentant la comparaison des propositions de dépense pour l'exercice 1884, avec les prévisions de l'exercice 1883	525
NOTE à l'appui des prévisions de dépense	527
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XIV (Recettes et dépenses sur ressources extraordinaires)	533
NOTE à l'appui des évaluations de recette	533
NOTE à l'appui des prévisions de dépense	537
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XV (Dépenses sur ressources spéciales).	559
NOTE à l'appui des prévisions de dépense	559
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XVI (Recettes et dépenses pour ordre)	563
NOTE à l'appui des évaluations de recette et des prévisions de dépense	563
Annexe A. Décompte des revenus du fonds communal en 1882	569
Annexe B. Compte de la réserve du fonds communal à la fin de l'année 1882	570
Annexe C. État de répartition du fonds communal pour l'année 1882	572
Annexe D. Relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création	573

(6)
TABLE DES MATIÈRES.

ANNEXES A LA SITUATION DU TRÉSOR :

	Pages.
N ^o 1. — Compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1881, au 31 octobre 1882.	583
2. — Compte des recettes de l'exercice 1882, au 1 ^{er} janvier 1883	595
3. — État du produit de la vente d'immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	604
4. — Situation au 1 ^{er} janvier 1883 des crédits alloués pour services spéciaux. . .	605
5. — Résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1880 inclusivement. . .	631
6. — Aperçu général de la Dette constituée et des annuités dues par l'État . . .	635
7. — État indiquant, d'une part, la somme appliquée à l'amortissement partiel des dettes actuellement existantes et, d'autre part, les capitaux rachetés au moyen de ces fonds d'amortissement depuis l'origine des dettes jusqu'aux dernières échéances de 1882	640
8. — État indiquant la somme appliquée à l'amortissement partiel des dettes à 5 et à 4 $\frac{1}{2}$ %, ainsi que les capitaux rachetés au moyen de ces fonds depuis l'origine de ces dettes jusqu'à l'époque de leur conversion	641
9. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement des emprunts de 50,000,000 de francs à 4 % et de 58,474,800 fr. à 5 %, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis l'origine de ces deux dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement. . .	644



(I)

EXPOSÉ DES MOTIFS.



MESSIEURS,

Le Budget vous est présenté cette année dans une forme nouvelle.

En le soumettant à votre examen, il convient que je vous fasse connaître les motifs qui ont déterminé le Gouvernement à proposer cette innovation.

J'exposerai ensuite la situation du Trésor au 1^{er} janvier 1883, les prévisions pour l'exercice en cours et, enfin, j'indiquerai les bases sur lesquelles a été établi le projet de Budget de l'exercice 1884.

I. — FORME DU BUDGET.



Les prévisions de recette et les propositions de dépense pour l'exercice 1884 sont réunies et classées dans un seul projet de loi.

L'établissement du Budget général de l'État en une seule grande loi de finance répond à un vœu souvent exprimé dans le sein de la Chambre. Il suffirait, pour justifier cette réforme, de

reproduire les observations que vos sections centrales ont formulées à plusieurs reprises d'une voix unanime.

A prendre les choses dans leur réalité, et si le Budget doit s'entendre d'un ensemble de dépenses et de recettes coordonnées, — mises en rapport les unes avec les autres, de telle façon que les premières soient limitées par les secondes, ou que l'insuffisance de celles-ci révèle à la Législature la nécessité de créer des ressources nouvelles, — il n'existe pas aujourd'hui de Budget pour les Chambres.

Vous votez les dépenses ordinaires et annuelles de l'État, dispersées dans onze lois différentes, et dans une douzième vous votez les ressources destinées à y pourvoir. L'examen préparatoire de ces lois est confié à douze sections centrales, sans rapports entre elles. Elles donnent lieu à des débats qui se succèdent sans qu'aucune discussion, aucun vote d'ensemble porte sur la relation nécessaire entre les recettes et les dépenses, qui doit former la base de toute loi de finances.

Les discussions des Budgets sont restées, comme elles doivent l'être, l'occasion de contrôler les actes politiques et administratifs des Ministres, mais elles ont perdu leur utilité directe, qui consiste dans l'examen parlementaire des dépenses proposées, comparées aux voies et moyens que possède le Trésor ou qu'il faut lui procurer pour les couvrir.

Les Budgets ainsi votés sont loin du reste de contenir toutes les dépenses publiques. Vous octroyez tantôt des crédits supplémentaires en vue de mieux doter le service ordinaire, tantôt des crédits spéciaux, en vue d'effectuer, hors Budget, des dépenses qui forment actuellement le quart environ des charges annuelles de l'État.

• Pour couvrir les crédits spéciaux, vous autorisez des emprunts. On chercherait en vain ce qui détermine le chiffre de la plupart de ces crédits. Ce n'est pas le terme de leur emploi, car celui-ci n'est pas annuel; à cet égard vous ne réglez, vous ne décidez rien; ils peuvent être et sont transférés indéfiniment d'un exer-

cice à l'autre, sans aucune autorisation de la Législature. En ce moment, par exemple, le Gouvernement dispose de 138,662,000 francs de crédits spéciaux non dépensés. Le plus ancien est du 8 septembre 1859 et le plus récent du 5 janvier dernier. Cette somme peut être dépensée en trois mois ou en dix ans. Ni les lois ni vos votes ne prescrivent aucune règle à ce sujet.

La mesure de ces crédits n'est pas déterminée davantage par le prix total de l'objet auquel ils s'appliquent. La plupart des grands travaux publics ont été commencés sans que l'on sût ce qu'ils devaient coûter, et ont été poursuivis au moyen de crédits successifs dont le chiffre ne correspond qu'à une fraction souvent minime de la dépense totale.

C'est par le vote d'un crédit de six millions de francs que l'on a inauguré les dépenses des installations maritimes d'Anvers qui en coûtent soixante-dix. Aucun des crédits votés pour le Palais de Justice de Bruxelles n'a dépassé quatre millions ; ensemble ils s'élèvent aujourd'hui à 33,900,000 francs (*).

Ces dépenses, votées ainsi hors Budget sans règle et sans méthode, sont les plus périlleuses. S'appliquant pour la plupart à des travaux publics, elles satisfont de grands intérêts industriels et commerciaux, ce qui leur assure un accueil généralement favorable. Aussi sont-elles réclamées sans trêve ni mesure.

Couvertes au moyen de l'emprunt, elles s'élèvent rapidement sans que la plupart de ceux qui les décrètent aperçoivent, au moment même où ils les votent, l'étendue de l'aggravation de charges qui en résultera pour la nation. Pour mettre de l'ordre dans ces dépenses, pour les régler avec méthode et leur assigner une limite nécessaire, il faut que la Législature, secondant les vues du Gouvernement, s'impose à elle-même un contrôle attentif et périodique.

(*) Non compris les parts d'intervention de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, s'élevant respectivement à 2,100,600 francs et 4,480,000 francs.

S'il est difficile d'admettre que le mode de présentation et d'examen des lois de finances qui est suivi depuis de longues années, constitue une violation formelle et répétée de la Constitution, on peut cependant affirmer que les auteurs de notre charte fondamentale, en y inscrivant l'article 115 qui prescrit le vote annuel d'un Budget dans lequel doivent être portées toutes les recettes et dépenses de l'État, avaient en vue un règlement des finances très-différent de celui qui est en vigueur.

Il m'a paru, Messieurs, que le mode actuellement usité devait être réformé, et qu'il convenait de vous proposer un système nouveau, plaçant dans un cadre unique toutes les dépenses et toutes les recettes de l'État, de quelque nature qu'elles fussent.

La substitution, à l'examen et au vote de lois financières multiples, d'une seule loi budgétaire générale, aura non-seulement pour effet de faciliter le contrôle législatif de l'administration des finances, mais elle rendra probablement plus simple et plus méthodique la discussion du Budget. Sans recevoir aucune restriction dans tout ce qu'ils ont d'utile, les débats dont il est l'occasion pourront être plus condensés; des redites seront évitées, et la Chambre épargnera ainsi un temps qu'elle pourra consacrer à d'autres travaux.

Mais pour rendre efficace l'innovation dont le Gouvernement prend l'initiative, il faudrait, Messieurs, apporter certaines modifications à votre règlement. Le Budget, constituant une loi unique, devrait être soumis à l'examen d'une seule Commission ou d'une seule Section centrale. Il ne m'appartient pas de vous faire des propositions formelles ayant pour objet de modifier le règlement de la Chambre. Je pense qu'un examen préalable du projet de Budget dans son ensemble pourrait être fait utilement par toutes les sections telles qu'elles sont constituées actuellement; mais l'importance de la loi, la variété des objets auxquels elle s'applique, la multiplicité des décisions que son étude comporte, exigent, selon moi, qu'elle soit soumise à une Section

centrale plus nombreuse, à une sorte de Commission du Budget, qui serait élue par les sections. En la composant de deux ou trois délégués par section, on constituerait une Section centrale de douze ou de dix-huit membres.

Celle-ci pourrait désigner un rapporteur général, qui serait chargé d'exprimer les vues de la Section centrale sur l'ensemble du Budget, sur les éléments qui le constituent, sur les conditions financières dans lesquelles il a été établi. Elle nommerait aussi des rapporteurs spéciaux plus particulièrement investis de la mission de traiter les questions politiques, administratives ou techniques que ferait naître l'examen des chapitres relatifs aux divers services et aux divers Ministères.

L'appui de la Chambre m'a paru acquis d'avance à la réforme que j'ai l'honneur de vous proposer. Ses avantages ont été exposés parmi vous à plusieurs reprises, sans rencontrer de contradiction. Ainsi que le rappelait récemment encore M. le Rapporteur de la Section centrale chargée de l'étude du dernier Budget des Voies et Moyens, la nécessité d'examiner simultanément les recettes et les dépenses a été unanimement reconnue. Elle résulte de la nature même des choses. La comparaison du chiffre des recettes et du montant de la dépense peut seule permettre de juger de leur équilibre. Ce sont là deux éléments inséparables d'un même problème (').

Le principe de l'unité du Budget est appliqué dans la législation de la plupart des nations étrangères. On le trouve réalisé chez celles qui administrent leurs finances avec le plus de sollicitude.

(') Voir le Rapport sur le Budget des Voies et Moyens de 1879, fait au nom de la section centrale par M. Demeur (Document parlementaire n° 26 du 13 décembre 1878). Voir aussi le Rapport de M. Bockstael, sur le Budget des Voies et Moyens de 1882. (Document parlementaire n° 45 du 9 décembre 1881), ainsi que le Rapport de M. Demeur sur le Budget des Voies et Moyens de 1883. (Document n° 47 du 12 décembre 1882). Voir encore le Rapport de M. Tercelin-Monjot sur ce dernier Budget. (Document n° 17 du Sénat).

L'étude de la forme nouvelle à donner au Budget a été confiée à une commission instituée par un arrêté ministériel du 11 juillet 1882 (1). La formule du projet de loi qui vous est soumis est le résultat des travaux des membres de cette commission. Elle reçoit de leur science et de leur longue expérience en cette matière spéciale un appui d'autant plus fort qu'il a été unanime.

Le projet de Budget général de l'État se divise en cinq titres.

TITRE I. Le Titre I a pour objet les ressources ordinaires et les dépenses de même nature. Il fait connaître la différence qui existe entre le total des unes et celui des autres. Cette différence sera donc soumise au vote de la Législature.

Le but principal de cette disposition est de mettre en évidence le résultat du Budget de chaque exercice, tel qu'il est proposé et tel qu'il est voté.

La répartition des crédits affectés aux dépenses ordinaires entre les divers départements et services est faite dans une série de onze tableaux auxquels l'article 1^{er} se réfère.

L'article 2 indique la somme des revenus publics qui est destinée à subvenir à ces dépenses, et contient la formule d'exécution de la disposition constitutionnelle qui prescrit le vote annuel des impôts.

Aucun changement n'est proposé aux règles de la comptabilité publique qui régissent le service ordinaire.

(1) Voyez *Moniteur* du 26 juillet 1882. Cette Commission fut composée de MM. Faider, Procureur général à la Cour de Cassation, Président ; Bidez, Directeur général de la Trésorerie ; Casier, Conseiller à la Cour des Comptes ; Dubois, Administrateur des chemins de fer de l'État ; J. Galezot, Inspecteur général de la Trésorerie, et Lacomblé, Directeur au Ministère des Travaux publics, Secrétaire.

Le Titre II est relatif aux dépenses sur ressources extraordinaires. TITRE II.

La part de chaque département dans la dépense totale est déterminée par l'article 3.

Les articles 4 et 5 indiquent les moyens auxquels le Gouvernement est autorisé à recourir afin d'y faire face.

Précédemment, les crédits destinés à l'exécution de travaux d'utilité publique étaient maintenus à la disposition du Gouvernement jusqu'à leur complet épuisement. Les parties d'allocation non dépensées au 31 décembre étaient indéfiniment reportées d'année en année, sans aucune intervention de la Législature.

Selon le projet de loi, il n'en sera plus ainsi : les reliquats de crédit, qui, au 31 décembre, ne seront point grevés de droits au profit de créanciers de l'État du chef de services faits et acceptés, ne pourront plus être employés après cette date sans qu'un vote des Chambres les ait mis de nouveau à la disposition du Gouvernement.

Il ne suffira donc pas, pour que l'emploi en puisse être fait l'année suivante sans autorisation nouvelle de la Législature, qu'il existe un contrat d'entreprise ou un engagement d'une autre nature. Il faudra, pour légitimer ce transfert, des travaux ou des services faits et acceptés. Le texte de l'article 6 est formel à cet égard.

Les motifs de cette disposition ont été indiqués dans la partie générale de cet exposé. Il serait superflu d'y revenir.

Le titre III a pour but d'ériger en service distinct, sous la désignation de *Dépenses sur ressources spéciales*, les *Fonds de subsides offerts à l'État* et les *Fonds de emploi*, qui sont actuellement rattachés au Budget des recettes et des dépenses pour ordre, dont ils forment le chapitre III. TITRE III

Si ces ressources du Trésor ont été réunies jusqu'à présent aux fonds des tiers, et placées dans le même cadre que ces derniers, c'est que les uns et les autres doivent être affranchis des règles qui fixent la durée de l'exercice.

Le tableau XV du Budget, qui les comprendra désormais, se divise en trois chapitres, correspondant aux rubriques : *Subsides*, *Fonds de emploi* et *Services divers*.

Les *Subsides* sont des fonds de concours offerts à l'État par les provinces, les villes et les communes et même par des particuliers, pour aider soit à la construction de routes, soit à l'exécution d'autres travaux d'utilité publique.

Les *Fonds de emploi* proviennent en très-grande partie, soit de prestations d'un service public à un autre, soit de la cession — par adjudication publique — de matières ou de matériaux hors d'usage. Il ne peut en être fait emploi que pour autant qu'ils demeurent affectés au service même d'où ils proviennent.

Les *Services divers* se composent des cautionnements d'entrepreneurs défaillants, et des créances recouvrées à charge des provinces et des communes du chef de remboursements d'avances relatives aux dépenses de l'enseignement primaire. Les cautionnements d'entrepreneurs défaillants sont attribués au Trésor pour servir au règlement du prix des travaux ou des fournitures qu'ils ont laissés en souffrance. Les remboursements d'avances sont destinés à être affectés à de nouveaux prêts.

Toutes les dépenses imputables sur les recettes inscrites au tableau XV doivent être soumises au visa préalable de la Cour des Comptes.

La proposition de rattacher ces ressources spéciales aux ressources ordinaires, et les crédits correspondants, aux allocations ordinaires du Budget des dépenses, s'est fréquemment produite. Mais elle a toujours été écartée à cause des inconvénients qui résulteraient de son adoption. Il est à remarquer, en effet, que les recettes de cette nature défient toute prévision ; que les dépenses ne sont limitées que par la recette même, et que celle-ci devant

rester tout entière à la disposition du Gouvernement ne pourrait, dans aucun cas, être acquise au Trésor, si elle demeurait partiellement libre à la clôture d'un exercice.

De plus, étant très variables de leur nature, ces recettes fausseraient la valeur relative des Budgets annuels. Des écarts se produiraient dans les recettes et dans les dépenses, et ils seraient d'autant plus considérables que, pour le renouvellement des objets ou matériaux nécessaires à l'exploitation du réseau, l'administration des chemins de fer recourrait alternativement, comme elle peut le faire dans l'intérêt du Trésor, à l'un des trois modes ci-après :

1° La vente à prix d'argent ;

2° L'échange d'une quantité égale de vieux matériaux contre des rails neufs, moyennant une soulte représentant la différence de valeur, et .

3° L'échange d'une quantité de vieux fers contre une quantité de fers neufs à déterminer.

Enfin, en confondant ces opérations avec celles que prévoit le tableau des dépenses sur ressources extraordinaires, on fausserait également dans certains cas, en les aggravant, les résultats de l'exploitation du chemin de fer, par le motif que le capital de premier établissement s'accroîtrait du montant des transformations opérées par la vente à prix d'argent.

Au surplus, au point de vue de l'emploi des deniers publics, il existe des garanties absolument identiques, quel que soit le mode que l'on adopte.

Le mode proposé a donc de sérieux avantages et ne présente pas d'inconvénients.

Le titre IV renseigne les fonds à recevoir et à payer pour le **TITRE IV.**
compte de tiers : provinces, communes, établissements publics

et caisses diverses, à l'égard desquels l'État remplit les fonctions de caissier. Ces opérations, connues sous la désignation de *Recettes et Dépenses pour ordre*, sont l'objet du tableau XVI.

Elles sont régies par l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique.

Les chiffres portés à ce tableau n'ont rien de limitatif, pas plus que la nomenclature des articles. En effet, d'après l'article 24 de ladite loi, les paiements ont lieu jusqu'à concurrence des recouvrements effectués et, d'après l'article 42, les services nouveaux érigés en régie peuvent être rattachés au tableau XVI.

Les fonds, étant reçus pour compte de tiers, demeurent indéfiniment à leur disposition, mais l'État ne doit que ce qu'il a reçu et le Trésor ne peut être mis à découvert.

TITRE V. Le titre V ne fait que reproduire des dispositions depuis longtemps en usage et maintes fois consacrées par la Législature. C'est ainsi que l'article 9 généralise une disposition votée d'ordinaire en même temps que le Budget du Département des Travaux publics. Les articles suivants sont relatifs au Département de la Guerre. Ils étaient d'habitude inscrits dans la loi portant fixation du Budget de ce Ministère.

II. — SITUATION DU TRÉSOR.

Jusqu'à ce jour, et depuis des années, la Situation du Trésor était présentée dans une publication spéciale, indépendante du Budget. Or, elle doit être l'introduction ou la préface de celui-ci, car les faits qu'elle constate fournissent les éléments de l'examen et du contrôle des évaluations et des propositions relatives à l'exercice futur. Elle contient le tableau des faits récemment accomplis; elle rattache les projets formulés pour l'exercice prochain aux résultats acquis pendant les exercices passés, et permet ainsi d'apprécier dans quelle mesure les événements ont confirmé les prévisions des années antérieures.

Voici donc la Situation du Trésor au 1^{er} janvier 1883. Elle contient les faits réalisés pendant les deux derniers exercices clos, et les résultats probables de l'exercice 1882 qui est en cours d'exécution.

§ 1^{er}.**RÉSULTATS DES EXERCICES CLOS 1880 ET 1881.****1^o. — EXERCICE 1880.**

--

Recettes et dépenses ordinaires.

Les recettes et les dépenses ordinaires de cet exercice ont été arrêtées définitivement aux chiffres suivants :

N. B. Pour les annexes à la *Situation du Trésor*, voir pages 579 et suivantes.

Recettes	fr. 291,921,128 65
Dépenses	292,009,653 78
	<hr/>

L'insuffisance des ressources ordinaires pour couvrir les dépenses de même nature, s'est donc élevée à fr. 88,525 13

Le dernier exposé de la Situation du Trésor, arrêtée au 1^{er} janvier 1882, faisait ressortir un déficit de 88,839 21

Ce chiffre doit donc être réduit de fr. 314 08

2^o. — EXERCICE 1881.

A. — *Recettes et dépenses ordinaires.*

Le déficit du Budget de 1881 avait été évalué dans le dernier exposé de la Situation du Trésor à fr. 6,259,982 37.

Il restera quelque peu au-dessous de cette somme.

En effet, les recettes s'élèveront très approximativement à fr. 296,748,280 96
et les dépenses à 302,837,975 51

Les dépenses ordinaires dépasseront donc les recettes de fr. 6,089,694 55

Il convient de remarquer que le compte d'exploitation du chemin de fer, pour l'année 1881, établi sur les bases arrêtées de commun accord entre le Département des Travaux publics et le Département des Finances, présente un excédent de charges de fr. 6,452,643 39.

Voici le résumé de ce compte :

	Produits directs.fr. 113,395,143 27		
PRODUITS DIRECTS ET PRODUITS INDIRECTS.	Produits indirects.	Location de bâtiments, terrainsfr. 103,091 49	115,081,360 98
		Intérêts sur obligations de la Dette publique déli- vrées à titre d'avances .	843,765 90	
		Quote-part d'annuités due en vertu de l'art. 37 de la convention du 10 ^{es} juin 1887.	739,360 32	
			1,686,217 71	
<hr/>				
DÉPENSES ET CHARGES DE L'EXPLOI- TATION.	Dépenses d'exploitation et de parachèvement .fr		70,756,134 01	76,200,311 78
	Redevances variables payées aux compagniesfr. 4,590,590 83	5,090,590 83	
	Redevances fixes pour l'exploitation de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale.	500.000 »		
	Régularisations d'opérations de comptabilité des années antérieures . .		353,586 94	
<hr/>				
PRODUIT NET de l'exploitationfr. 38,881,049 20	

CHARGES DES CAPITAUX CONSACRÉS AU PREMIER ÉTABLISSEMENT DU CHEMIN DE FER.	Intérêts et amortissements des capitaux avancés par le Trésor à la fin de l'exercice 1881.fr. 30,999,725 59	45,333,692 59
	Mons à Manage .fr.	672,330 »	14,333,967 »	
	Grand Luxembourg	4,077,745 »		
	Bassins } Lignes. .	8,471,892 »		
	houillers. } Matériel .	612,000 »		
	Anvers à Rotterdam. .	500,000 »		

Les dépenses et charges de l'année 1881 excèdent donc les produits defr. 6,452,643 39

En adoptant ces bases pour régler les rapports entre l'exploitation du chemin de fer de l'État et le Trésor public, on est amené à reconnaître que si, en 1881, le chemin de fer avait couvert ses charges d'exploitation et de capital, le déficit du Budget n'existerait pas.

Ce fait est indéniable, si l'on se place exclusivement au point de vue des dispositions qui régissent la comptabilité publique, car toutes les recettes et toutes les dépenses que renseigne le compte d'exploitation se trouvent également comprises dans le Budget.

B. — *Dépenses sur ressources extraordinaires.*

Les dépenses sur ressources extraordinaires se sont élevées en 1881, par Ministère et par service, aux sommes qui suivent :

JUSTICE.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils . . . fr. 3,160,168 63

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils 251,305 63

INTÉRIEUR.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils 1,251,330 45
 B. Subsidés et services divers 1,040,047 »
 C. Objets d'art et de science. 115,086 30
 D. Recensements et divers 1,734,058 36
 E. Expositions f. 68,958 70

INSTRUCTION PUBLIQUE.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils. 2,136,161 03
 B. Divers 327,358 38

TRAVAUX PUBLICS.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils. 4,512,108 71
 B. Chemins de fer 57,422,463 92
 C. Télégraphes 160,398 30
 D. Bateaux à vapeur 145,878 77
 E. Canaux. 2,373,531 43
 F. Rivières 3,170,258 06
 G. Ports et côtes. — Polders 14,550,369 23
 H. Routes et ponts. 1,497,587 49

A reporter. . . fr. 93 917,070 39

Report. . . fr. 93,917,070 30

GUERRE.

A. Frais de guerre et de défense	1,869,350 56
B. Bâtimens militaires	3,491,257 »

FINANCES.

A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils	167,123 16
B. Divers	45,629 34
Soit au total à. . . fr.	<u>99,490,430 45</u>

Les ressources extraordinaires réalisées pendant la même année consistent en :

Produit de la vente d'immeubles. fr.	894,447 37
Fonds d'amortissement restés sans emploi	3,479,158 91
Produits d'emprunts	60,011,510 »
Titres 4 p. % délivrés en paiement du prix de construction de chemins de fer	15,653,100 »
Recouvrement de créances diverses	1,188,737 34
Soit au total à. . . fr.	<u>81,227,153 62</u>

L'excédent de dépense s'élève donc à . . fr. 18,263,276 83

Il a été couvert provisoirement par le produit de l'émission de Bons du Trésor.

§ 2.

RÉSULTATS PROBABLES DE L'EXERCICE 1882 EN COURS.

A. Recettes et dépenses ordinaires.

Les recettes ordinaires de cet exercice avaient été évaluées au Budget des Voies et Moyens à 296,647,709 francs ; mais elles s'élèveront au moins à fr.	299,931,919 46
Les dépenses ordinaires avaient été fixées par la loi du Budget à . . fr.	<u>310,755,895 47</u>
A reporter. . . fr.	299,931,919 46

Report fr. 310,755,895 47 299,931,919 46

mais elles se sont accrues par
le vote des crédits supplé-
mentaires suivants :

Au Ministère de l'Intérieur (loi du 4 avril 1882, <i>Moniteur</i> , n° 16) . fr.	120,000 »	
Au Ministère des Affaires étrangères (loi du 16 mai 1882, <i>Moniteur</i> , n° 141). fr.	25,000 »	
Au Ministère de la Justice (loi du 17 mai 1882, <i>Moni- teur</i> , n° 141) fr.	24,000 »	
Au Ministère des Finances (loi du 17 mai 1882, <i>Moni- teur</i> , n° 141) fr.	37,500 »	
Au Ministère de l'Intérieur (loi du 26 mai 1882, <i>Moni- teur</i> , n° 148) fr.	34,230 »	
	<hr/>	240,730 »
		<hr/>
		310,996,625 47 299,931,919 46

Et elles s'augmenteront encore
des crédits ci-après, qui seront
demandés :

Pour le service de la Dette publique fr.	3,894,946 78
Pour le Département de l'Instruction publique.	902,412 »
Pour le Département de l'In- térieur	86,008 12
Pour le Département de la Justice	102,000 »
Pour le Département des Travaux publics.	1,176,949 42
Pour le Département de la Guerre	410,000 »
	<hr/>
	6,572,316 32

Les dépenses ordinaires s'élève-
ront donc très-approximative-
ment au total de fr. 317,568,941 79

Toutefois, eu égard aux crédits
qui restent annuellement sans
emploi, il est permis de faire
entrer les annulations en ligne
de compte pour fr. 4,000,000 »

Les dépenses ordinaires seraient ainsi réduites
à fr. 313,568,941 79

Et le déficit serait de fr. 13,637,022 33

Le déficit du Budget ordinaire de 1882 dépasse donc de 7,500,000 francs environ celui de 1881.

J'ai exposé à la Chambre, dans la séance du 20 décembre 1882, les causes générales qui ont provoqué la rupture de l'équilibre du Budget. Il serait superflu d'y revenir ici.

L'accroissement du déficit en 1882 s'explique par les causes spéciales que voici :

1° Les impôts, qui avaient produit fr. 157,959,451 en 1881, n'ont plus donné en 1882 que fr. 156,196,342, soit une diminution de fr. 1,700,000

2° Une recette accidentelle faite en 1881, provenant du fonds de rémunération des miliciens, demeuré partiellement sans emploi, ne s'est pas reproduite en 1882. Cette recette s'élevait à fr. 2,000,000

Et 3° Les charges du Budget de la Dette publique se sont accrues en 1882 de fr. 4,450,000

Ces charges dérivent surtout des emprunts effectués pour subvenir aux dépenses de travaux publics de toute nature en cours d'exécution, parmi lesquels il en est qui ne sont pas directement productifs, et d'autres, des plus considérables, tels que les installations maritimes du port d'Anvers, qui ne donneront un certain revenu que lorsqu'ils seront terminés.

B. — *Dépenses sur ressources extraordinaires.*

Les dépenses sur ressources extraordinaires se sont élevées en 1882, par Ministère et par service, aux chiffres suivants :

JUSTICE.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils . . . fr.	2,537,026 42
A reporter . . . fr.	2,537,026 42

Report . . . fr. 2,537,026 42

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils 57,183 71

INTÉRIEUR.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils 26,881 39
 B. Subsidés et services divers 2,840,432 54
 C. Objets d'art et de science 78,650 45
 D. Recensements et divers : 481,910 20
 E. Expositions 52,047 20

INSTRUCTION PUBLIQUE.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils 4,894,114 15
 B. Collections scientifiques 86,886 56
 C. Divers 219,757 60

TRAVAUX PUBLICS.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils 4,198,109 06
 B. Chemins de fer 60,911,046 73
 C. Télégraphes 69,575 31
 D. Bateaux à vapeur 241,341 16
 E. Canaux 4,980,857 61
 F. Rivières 3,454,967 »
 G. Ports et côtes. — Polders 15,913,059 36
 H. Routes et ponts 2,442,541 18

GUERRE.

A. Frais de guerre et de défense 814,733 45
 B. Bâtiments militaires 1,179,810 24
 C. Divers 200,000 »

 A reporter. . . fr. 105,680,931 32

Report . . . fr. 105,680,931 32

FINANCES.

A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils	885,669 70
B. Divers	59,051 85
	<hr/>
Soit au total à. . . fr.	106,625,652 87

Les ressources extraordinaires réalisées pendant l'année consistent en :

Produit de la vente d'immeubles fr.	836,973 63
Fonds d'amortissement restés sans emploi	3,572,158 91
Produit d'emprunts	111,065,435 45
Titres 4 p. % délivrés en paiement du prix de construction de chemins de fer	17,810,100 *
Recouvrement de créances diverses	1,900,182 52
Soit au total à. . . fr.	<hr/> 135,184,850 51

Il y a donc un excédent de recettes s'élevant
à fr. 28,559,197 64

§ 3.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE 1830 AU 1^{er} JANVIER 1883.

L'examen séparé des résultats acquis ou probables des exercices 1880, 1881 et 1882 ne fait pas connaître la situation réelle du Trésor au 1^{er} janvier 1883, car celle-ci ne découle pas de la balance des Budgets de quelques exercices isolés, mais de l'ensemble des recettes et des dépenses ordinaires et extraordinaires effectuées depuis 1830.

Il convient donc de reprendre les résultats généraux des Budgets des exercices 1830 à 1880, clos et vérifiés par la Cour des comptes, et de les compléter par ceux des exercices

1881 et 1882, qui viennent d'être exposés, mais qui ne sont pas définitifs, et qui n'ont pas encore été sanctionnés par les décisions de la Cour.

Voici ces résultats, tels qu'ils sont fournis pour les exercices 1830 à 1880 par le tableau des résultats généraux des Budgets des exercices clos ⁽¹⁾ et, pour les exercices 1881 et 1882, par les écritures de la Trésorerie.

	SERVICE ORDINAIRE.		SERVICE EXTRAORDINAIRE	
	BONIS.	DÉFICIT.	RESSOURCES.	D'IMPENSES.
Années 1830 à 1880.	189,821,937 75	109,789,592 50	1,426,227,456 20	1,513,838,887 16
— 1881	»	6,089,694 55	81,227,153 62	99,199,430 45
— 1882	»	13,637,022 33	135,184,850 51	106,625,652 87
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	189,821,937 75	129,516,309 38	1,642,639,460 33	1,719,954,970 48
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	BONT. 60,305,628 37		INSUFFISANCE. 77,315,510 15	
Il existait donc, au 31 décembre 1882, sur l'ensemble des recettes et dépenses de toute nature, un excédent de dépenses de			<hr/>	
			fr. 17,009,881 78	

Ce fait, qui paraît à première vue impossible, s'explique par la circonstance qu'une partie des dépenses a été couverte au moyen du produit de l'émission de Bons du Trésor à courte échéance. Les émissions de Bons du Trésor sont de simples opérations de Trésorerie assimilées à des mouvements de caisse. Le produit de ces émissions, ainsi que leur remboursement, ne sont inscrits ni au Budget ni dans la loi de compte.

Or, au 31 décembre 1882, l'émission des Bons du Trésor s'élevait à 40 millions. C'est ce qui explique que l'État ait pu être constitué fictivement débiteur du Trésor, en attendant la consolidation de la dette flottante.

(¹) Voir *Annexe 5*, p. 631.

§ 4.

COMPARAISON ENTRE LES CHARGES ET LES ENGAGEMENTS GREVANT
LE TRÉSOR AU 31 DÉCEMBRE 1882, ET LES RESSOURCES EXISTANTES
OU A CRÉER POUR LES COUVRIR.

On vient de voir qu'à la date du 31 décembre 1882, il existait un excédent de dépenses de . . . fr. 17,009,881 78 qui n'était couvert par aucune ressource définitivement réalisée.

Mais, en outre, les charges imposées à cette date au Trésor, à raison des dépenses votées antérieurement par la Législature, et non encore effectuées, ne s'élevaient pas à moins de fr.

137,679,311 36

(dont on trouvera le détail à l'Annexe 4. — Voir page 630.)

Les charges existantes à cette date s'élevaient donc au total à

154,689,193 14

Elles ont été provisoirement et partiellement couvertes à concurrence de par des émissions de Bons du Trésor.

40,000,000 »

Il reste par conséquent à couvrir fr.

114,689,193 14

Les ressources actuellement acquises pour subvenir définitivement à ces charges sont les suivantes :

1° La partie non employée, au 1^{er} janvier 1883, sur le produit de l'emprunt du 28 mai 1865, fr. 20,447 83

et la partie à recevoir sur l'emprunt du

29 juin 1882 . 2,999,232 »

3,019,679 83

A reporter. . fr.

3,019,679 83

114,689,193 14

Report. . fr. 3,019,679 83 114,689,193 14

2° Les titres de rente à 4 p. %, créés en vertu des conventions-lois du 27 mai 1876, du 19 décembre 1876 et du 26 juin 1877, pour le payement des chemins de fer ci-après :

Lignes dans le Luxembourg et dans la province de Namur. . fr.	14,437,800 »	
Lignes de Tirlemont à la ligne d'Anvers à Gladbach . . .	498,100 »	
Lignes énumérées dans la convention conclue le 1 ^{er} juin 1877 avec la <i>Société de construction de chemins de fer</i>	15,454,300 »	
		30,390,200 »

3° Le montant des sommes dues par la ville d'Anvers en exécution de la convention du 19 janvier 1881, relative à la cession du terre-plein de la citadelle du Nord

	4,148,400	
A reporter. . fr.	37,558,279 83	114,689,193 14

Report. . fr. 37,558,279 83 114,689,193 14

4° Les annuités dues par les communes à titre de remboursement d'avances pour la construction de maisons d'école (Lois des 4 juin 1878 et 27 août 1880) 912,313 62

5° Les sommes dues par les communes du chef des avances faites et restant à faire par l'État aux instituteurs dont le traitement n'a point été payé (Loi du 23 août 1880, — *Moniteur*, n° 239).

Avances faites.	347,894 43	
» à faire.	238,000 »	
	<hr/>	585,894 43

Les ressources acquises au 31 décembre 1882 s'élevaient donc à	<hr/>	39,056,487 88
--	-------	---------------

D'où il résulte qu'il s'en fallait de	<hr/>	<u>75,632,705 26</u>
---	-------	----------------------

que les charges et dépenses votées à cette date fussent équilibrées par des ressources équivalentes.

Pour parer à cette insuffisance et pour consolider les 40 millions de bons du Trésor, indiqués ci-dessus, il faudra recourir à l'emprunt; mais il convient de remarquer que les charges qui viennent d'être indiquées, résultant pour la presque totalité des dépenses décrétées pour des travaux publics, sont loin d'être immédiates.

Je rappellerai, à ce sujet, que le Gouvernement a fixé les dépenses de cette nature, qui figurent ci-dessus pour 137,679,000 francs, à 98,220,000 francs seulement pour 1883.

D'autre part, par extension du principe nouveau inscrit dans l'article 6 de la loi de Budget pour 1884, les crédits relatifs à ces dépenses dont il n'aura pas été fait usage au 31 décembre 1883 seront annulés, et ne pourront être reportés à l'exercice suivant que par la loi.

§ 5.

DETTE CONSOLIDÉE ET DETTE FLOTTANTE.

Situation au 31 décembre 1882.

Il est d'usage de faire connaître, en exposant la Situation du Trésor, l'état de la dette consolidée et de la dette flottante, et d'indiquer les opérations qui se rattachent à ces dettes, effectuées pendant le dernier exercice.

Voici la situation de ces dettes au 31 décembre dernier.

A. — DETTE CONSOLIDÉE.

Au 1^{er} janvier 1882, la dette consolidée comprenait les capitaux nominaux suivants :

Dettes à 2 ½ %	fr.	219,959,631 74
— 3 %		381,989,500 »
— 3 % (servitudes militaires)		1,409,634 95
— 4 %, 1 ^{re} série		705,330,382 22
— 4 %, 2 ^{de} série		134,719,000 »
		<hr/>
Total.	fr.	1,443,408,148 91

Elle s'est augmentée, en 1882, des émissions ci-après :

A. — Capital des titres à 4 %, 1^{re} série, délivrés :

A reporter.	fr.	1,443,408,148 91
---------------------	-----	------------------

Report	fr.	1,443,408,148	91
1° En vertu de la convention-loi des 31 janv./15 mars 1873	fr.	2,973,600	»
2° En vertu de la convention-loi des 25 avril/3 juin 1870		14,704,900	»
3° En vertu de l'arrêté royal du 10 juin 1878.		131,600	»
		<hr/>	17,810,100 »
B. — Capital de dette à 3 % faisant partie des 133,000,000 de francs, qui ont été négociés conformément à l'arrêté royal du 29 juin 1882.	fr.	129,342,400	»
Total.	fr.	1,590,560,648	91
Elle a été réduite à concurrence du capital des titres à 3 % rachetés pour l'amortissement, soit		1,121,900	»
Au 31 décembre 1882.	fr.	<hr/>	1,589,438,748 91

B. — DETTE FLOTTANTE.

Pendant l'année 1882, il a été créé, afin de pourvoir aux dépenses imputables sur ressources extraordinaires, des bons du Trésor pour un capital de fr. 89,000,000 »

Il en a été remboursé dans le courant de l'année pour fr. 49,000,000 »

Le capital des bons en circulation au 31 décembre 1882 était donc de. fr. 40,000,000 »

Savoir :

4,000,000 de francs à l'échéance du 31 mars 1883.			
10,000,000	—	—	28 avril —
10,000,000	—	—	4 mai —
12,000,000	—	—	22 — —
4,000,000	—	—	31 — —
<hr/>			
40,000,000 de francs.			

III. — PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE 1883.

Après avoir établi la Situation générale du Trésor au 1^{er} janvier 1883, il importe de jeter un coup d'œil sur les recettes et les dépenses de toute nature à effectuer pendant l'année qui vient de s'ouvrir.

Plusieurs des Budgets de cet exercice sont votés ; d'autres ont fait l'objet de l'examen des sections centrales.

Voici, tels qu'ils se présentent en ce moment, les Budgets de dépense :

Dette publique.	fr.	96,519,119	»
Dotations		4,967,051	»
Ministère de la Justice		15,804,711	»
— des Affaires étrangères		2,335,830	»
— de l'Intérieur		23,447,101	»
— de l'Instruction publique		21,597,997	»
— des Travaux publics		92,778,855	»
— de la Guerre		44,764,900	»
Gendarmerie		3,518,200	»
Finances.		15,816,030	»
Non-valeurs et remboursements		1,653,500	»
		<hr/>	
Total.	fr.	323,203,294	»

Le Budget des Voies et Moyens a été voté
au chiffre de fr. 299,571,760 »

L'excédent des dépenses ordinaires sur les
recettes de même nature serait donc de . . fr. 23,631,534 »

En ce qui concerne les dépenses sur ressources extraordinaires, elles ont été fixées pour 1883 à 98,219,900 francs, et la répartition entre les divers Départements et services en a été faite comme il suit :

Ministère de la Justice.	fr.	1,902,000	»
— des Affaires étrangères		7,500	»
— de l'Intérieur		65,240,000	»
— de l'Instruction publique		6,049,500	»
— des Travaux publics		21,469,800	»
— de la Guerre.		3,451,100	»
— des Finances		100,000	»
		<hr/>	
Total	fr.	98,219,900	»
		<hr/>	

Pour faire face à ces dépenses, qui sont payables en numéraire à concurrence de 85,910,000 francs, le surplus, soit 12,309,900 francs, pouvant être réglé en titres, le Gouvernement aura à réaliser certaines ressources au delà des 40 millions qu'il s'est procurés par l'émission de Bons de Trésor.

En fixant le montant de ces ressources à 37,798,300 francs, dans le Document n° 94 de la Chambre, on n'a tenu compte ni des découverts des Budgets antérieurs et du Budget courant, ni des sommes de fr. 6,174,100 80 et de 300,000 francs restant dues à la Compagnie du chemin de fer de Virton et à celle de Lierre à Turnhout. De ce chef, le chiffre de l'emprunt à réaliser devra probablement être quelque peu augmenté, mais sans que les charges du Budget de la Dette publique s'en accroissent sensiblement. Il y aura simplement à imputer, en ce qui concerne la créance de la Compagnie de Virton, sur les intérêts de la dette, ce que le Trésor aura à payer en moins par suite de la remise du prix de rachat, sur l'article 18.

IV. — BASES DU BUDGET DE 1884.

Le projet de Budget de 1884 est présenté en déficit, comme celui des années précédentes.

Les crédits ordinaires réclamés par les Départements ministériels s'élèvent à fr. 328,859,258 71, tandis que les recettes ordinaires de toute nature, impôts, péages, capitaux, revenus et remboursements, ne sont évaluées dans leur ensemble qu'à 302,745,927 francs. L'excédent des dépenses sur les recettes serait donc de 26,113,331 francs. Il dépasserait de 2,481,797 francs, le déficit prévu pour 1883.

L'évaluation des recettes a été faite avec modération. On peut donc légitimement espérer que, dans l'avenir comme dans le passé, les faits réalisés seront plus favorables que les prévisions.

Il est à remarquer, en effet, que depuis de nombreuses années les recettes effectuées ont toujours dépassé les chiffres inscrits au Budget des Voies et Moyens (1).

(1) Voici la comparaison de ces résultats avec les évaluations pour les dix dernières années :

ANNÉES.	ÉVALUATION du Budget des Voies et Moyens.	FAITS RÉALISÉS.	DIFFÉRENCE en plus ou en moins.
1873	205,985,500	227,028,529	+ 21,043,029
1874	220,643,000	243,454,192	+ 13,811,192
1875	243,032,600	245,977,537	+ 2,944,937
1876	250,244,860	255,103,724	+ 4,858,864
1877	252,245,760	257,514,920	+ 5,269,160
1878	260,333,860	260,249,603	— 84,257
1879	264,435,260	270,491,119	+ 6,055,859
1880	273,497,060	291,921,128	+ 18,424,068
1881	286,368,639	296,748,281	+ 10,379,642
1882	296,647,709	299,931,919 (prévisions)	+ 3,284,210

Le seul exercice qui fasse exception est celui de 1878. Mais en établissant le Budget de cette année, on s'était écarté, pour l'évaluation des recettes, des règles de prudence à l'observation desquelles on est revenu depuis.

Si, d'autre part, on tient compte des efforts qui seront faits par les administrations pour limiter leurs dépenses aux sommes inscrites au Budget et pour restreindre aux causes imprévues leurs demandes de crédits supplémentaires, dont le total pourra ainsi ne pas atteindre, et dans tous les cas ne pas dépasser, celui des parties de crédit non employées, on conclura qu'en prévoyant pour 1884 un excédent de dépenses de 26, 113,331 francs, on fixe un chiffre qui pourrait, dans une certaine mesure, être supérieur à la réalité.

Cependant, même dans cette éventualité, le chiffre probable du déficit étant élevé, il m'a paru qu'il convenait de rechercher s'il n'existait aucun moyen d'apporter temporairement au Budget ordinaire quelque appoint de ressources, afin de réduire d'autant le chiffre des impôts nouveaux dont la nécessité ne peut plus être méconnue.

Cet appoint ne pouvait consister qu'en un emprunt fait aux ressources extraordinaires. Mais, dans les circonstances actuelles, un tel emprunt peut se légitimer par l'une des causes principales du déficit prévu pour 1884.

Celui-ci résulte, en effet, pour une part importante, de la différence entre les sommes que le Trésor aura à payer pour le chemin de fer de l'État et celles qu'il retirera du produit de son exploitation.

Le compte de prévision de l'exploitation du chemin de fer pour 1884 a été dressé par les Départements des Finances et des Travaux publics. Il forme le tableau XVII joint à la loi du Budget. Les bases de ce compte peuvent être discutées lorsqu'il s'agit de définir le rôle qu'il faut assigner au chemin de fer dans l'organisme des finances, lorsqu'on agite la question de savoir si son exploitation est assez rémunératrice;

mais elles sont à l'abri de toute controverse lorsqu'on se borne à établir les rapports du chemin de fer avec le Budget, et spécialement la part qu'il faut lui attribuer dans l'insuffisance des recettes ordinaires prévues pour 1884.

Les produits du chemin de fer ont été évalués pour cette année à 120,140,000 francs, déduction faite des redevances dues aux Compagnies et devant s'élever, d'après les prévisions, à 4,500,000 francs, somme qui figurera parmi les recettes et les dépenses pour ordre. Ces produits sont intégralement portés au tableau I du Budget (Voies et Moyens). Les dépenses et les charges de l'exploitation sont représentées par des crédits s'élevant à 77,850,000 francs, inscrits au tableau VIII du Budget (Ministère des Travaux publics), et les charges des capitaux de premier établissement, qui se montent à 51,163,291 francs, donnent lieu à des dépenses au moins équivalentes portées au tableau II du Budget (Dette publique). La différence entre ces produits d'une part et ces dépenses et ces charges d'autre part, qui est de 8,873,300 francs, est donc incontestablement l'un des facteurs du déficit total évalué à 26,113,331 francs.

On peut espérer que cette cause du déficit n'aura qu'une durée temporaire. Le développement du trafic, un certain ralentissement dans l'accroissement annuel des charges du capital, l'économie dans les dépenses d'exploitation, pourront atténuer progressivement et peut-être faire disparaître l'écart qui existe entre les produits du chemin de fer et les charges qu'il impose au Budget.

Et si depuis dix ans les comptes annuels d'exploitation du chemin de fer se clôturent par des insuffisances de recettes, qu'il faut couvrir au moyen d'autres ressources, il importe de se souvenir que, pendant une longue période précédente, la situation était inverse. De 1852 à 1872, le Trésor a reçu annuellement du chemin de fer des produits nets qui se transformaient en excédents budgétaires et permettaient de payer certaines dépenses extraordinaires sans recourir à l'emprunt.

En déduisant des produits nets que le chemin de fer a procurés au Trésor pendant les années de sa prospérité, les insuffisances que le Trésor a couvertes et celles qu'il aura à couvrir, selon les prévisions actuelles, jusqu'au 31 décembre 1883, on constate qu'à cette date ses bénéfices nets dépasseront encore de 17 millions de francs le montant de ses charges de toute nature, l'intérêt des avances du Trésor étant réglé sur le pied de 4 p. % et l'amortissement étant réparti sur une période de 90 années.

Dans ces conditions, il m'a paru que le Budget extraordinaire pouvait rendre au chemin de fer, au moins dans une certaine mesure, les ressources qu'il en avait reçues autrefois, et lui faire aujourd'hui des avances, puisque jadis il en avait reçu des bénéfices.

Or, il existe au Budget extraordinaire de 1884 une ressource qui n'a pas d'affectation spéciale et qui n'est pas demandée à l'emprunt. Ce sont les fonds d'amortissement qui demeureront sans emploi.

Le projet de loi du Budget qui vous est soumis vous propose, par l'alinéa final de l'article 4, d'en autoriser l'affectation à couvrir l'insuffisance des ressources ordinaires du Trésor dans la mesure où cette insuffisance résulterait de la réalisation du compte de prévision de l'exploitation du chemin de fer, tel qu'il est établi au tableau XVII.

Les fonds d'amortissement qui demeureront vraisemblablement sans emploi, partie sur des dotations à échoir en 1883 et partie sur des dotations échéant en 1884, sont ceux qui sont destinés au rachat de la rente 4 p. %, cotée depuis longtemps au-dessus du pair. Ils s'élèvent à la somme de 4,312,000 francs. Par cette disposition, le déficit auquel il reste à pourvoir sur le Budget ordinaire est donc réduit à 21,801,331 francs au maximum.

Des propositions seront soumises à la Chambre, dans le cours de cette session, pour subvenir à l'insuffisance des ressources ordinaires du Trésor.

Les dépenses projetées sur ressources extraordinaires s'élèvent à 56,154,154 francs.

Pour y pourvoir, il n'existe d'autres ressources réalisées, abstraction faite de la dotation d'amortissement, que celles qui sont énumérées aux n^{os} 1^o, 2^o, 4^o et 5^o de l'art. 4 du projet de loi. Elles s'élèvent à 15,035,584 francs.

Il faudra donc en créer de nouvelles jusqu'à concurrence de 41,118,570 francs.

L'article 5 du projet de loi autorise le Gouvernement à se les procurer par l'emprunt.

Telles sont, Messieurs, les bases sur lesquelles a été établi le projet de Budget de l'exercice 1884, que le Gouvernement soumet à vos délibérations.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.



BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

PROJET DE LOI

ET

TABLEAUX A L'APPUI.



(14)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE 1884.

TITRE I^{er}.

§ 1^{er}. — DÉPENSES ORDINAIRES.

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert aux Départements ministériels, pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1884, des crédits s'élevant à la somme de fr. 528,839,258 71.

Ces crédits sont répartis, conformément aux tableaux II à XII ci-annexés, entre les divers départements et services de la manière suivante :

II. Dette publique	fr. 99,005,452 71
III. Dotations	4,848,675 »
IV. Ministère de la Justice.	16,112,661 »
V. Id. des Affaires Étrangères	2,365,460 »
VI. Id. de l'Intérieur	25,595,917 »
VII. Id. de l'Instruction publique.	22,107,013 »
VIII. Id. des Travaux publics	95,867,860 »
A REPORTER.	fr. 261,697,018 71

REPORT. . . fr.	261,697,018	71
IX. Ministère de la Guerre.	46,073,800	»
X. Gendarmerie	3,550,500	»
XI. Ministère des Finances.	15,874,440	»
XII. Non-Valeurs et Remboursements.	1,683,500	»
TOTAL. . . fr.	328,859,258	71

§ 2. REGETTES ORDINAIRES.

ART. 2.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1883, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés pendant l'année 1884, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Les recettes ordinaires de l'État, pour l'exercice 1884, sont évaluées, conformément au tableau I ci-annexé, à la somme de fr. 302,745,927 »

EXCÉDENT DE DÉPENSES. . . fr. 26,113,531 71

TITRE II.

§ 1^{er}. DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

ART. 3.

Il est ouvert aux Départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1884, des crédits s'élevant à la somme de 56,154,154 francs.

Ces crédits sont répartis, conformément au tableau XIV ci-annexé, de la manière indiquée ci-après :

I. Ministère de la Justice	fr.	1,500,000	»
II. Id. des Affaires Étrangères.			»
III. Id. de l'Intérieur.		31,068,454	»
IV. Id. de l'Instruction publique		5,596,270	»
V. Id. des Travaux publics.		10,959,450	»
VI. Id. de la Guerre		7,050,000	»
VII. Id. des Finances.		200,000	»
TOTAL . . . fr.		<u>56,154,154</u>	»

§ 2. — RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

ART. 4.

Il sera pourvu à ces dépenses au moyen :

1° Du produit des ventes de biens domaniaux fr.	1,800,000	»
2° Des quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut . . .	170,584	»
3° Des fonds d'amortissement restés sans emploi	4,312,000	»
4° De la délivrance des titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer (lois du 27 mai 1876, du 19 décembre 1876 et du 26 juin 1877) .	11,563,000	»
5° Des sommes provenant de tous remboursements d'avances faites sur ressources extraordinaires	1,500,000	»
TOTAL . . .	<u>19,347,584</u>	»

Néanmoins, les fonds d'amortissement demeurés sans emploi pourront être affectés à couvrir l'insuffisance des ressources ordinaires dans la mesure où cette insuffisance résulterait de la réalisation du compte de prévision de l'exploitation du chemin de fer de l'État, pour 1884, établi au tableau XVII.

ART. 5.

Les dépenses sur ressources extraordinaires seront couvertes, pour le surplus, au moyen d'un emprunt. Elles pourront l'être provisoirement par des bons du Trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

§ 3. — RELIQUATS DE CRÉDITS.

ART. 6.

La partie des crédits alloués par l'article 3, qui ne sera point grevée à la date du 31 décembre 1884 de droits au profit de créanciers de l'État, du chef de services faits et acceptés, ne pourra être reportée à l'année suivante que par la loi.

TITRE III.

DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

ART. 7.

Les subsides et les fonds de remploi, détaillés au tableau XV, sont évalués en recette et en dépense à la somme de 6,924,000 francs.

Les soldes constatés à la fin de l'année 1884 seront reportés à l'année suivante avec la même destination.

Les dépenses sont soumises au contrôle de la Cour des Comptes.

TITRE IV.

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

ART. 8.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'année 1884 sont évaluées respectivement à la somme de 620,429,000 francs, conformément au tableau XVI ci-annexé.

Les sommes restant disponibles à la fin de l'année, sur ces fonds, seront reportées à l'année suivante.

TITRE V.

DISPOSITIONS DIVERSES.

ART. 9.

Nul supplément de traitement ou indemnité pour le personnel rémunéré sur les crédits ordinaires du Budget ne peut être prélevé sur les allocations destinées aux salaires ou à des dépenses sur ressources extraordinaires.

ART. 10.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 50 et 52 du tableau IX (Ministère de la Guerre), les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédits qui pourrait résulter du renchérissement des vivres et des fourrages, sur les articles 6, 7, 8, 10, 22 et 25 du même tableau.

Le Gouvernement est également autorisé à transférer de l'article 22 (pain et viande), à l'article 25 (fourrages en nature), et vice versa, les sommes nécessaires pour combler le déficit que pourrait présenter l'un ou l'autre de ces articles.

ART. 11.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les issues (déchets, peaux, suif, etc.), provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 12.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du tableau IX (Ministère de la Guerre) pour l'exercice 1884, les excédents que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du même tableau (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux, du matériel et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédents pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1885.

ART. 13.

La présente loi sera exécutoire le 1^{er} janvier 1884.

Donné à Laeken, le 26 février 1883.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(6)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

TITRE I.

RECETTES ORDINAIRES.

TABLEAU I.

DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DES PRODUITS A RECOURER.

TABLEAU I.

VOIES ET MOYENS DE L'EXERCICE 1884.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT pour l'exercice 1884.		TOTAL.
CHAPITRE I^{er}.					
IMPOTS.					
	1	Contribution foncière		25,272,900	
	2	Contribution personnelle	Principal	14,620,870	16,854,000
			15 centimes additionnels	2,195,150	
			Frais d'expertise	40,000	
	5	Droit de pa- tente	Principal	5,281,667	6,558,000
			20 centimes additionnels	1,056,533	
	4	Redevances sur les mines (fixe et proportion- nelle).	Principal 240,000		500,000
			25 centimes additionnels 60,000		
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	5	Douanes	Droits d'entrée	(1) 22,200,000	22,200,000
			a. Vins étrangers.	(2) 2,860,000	
			b. Eaux-de-vie indigènes	(3) 17,062,500	
			c. Bières.	(4) 9,197,500	
	6	Accises	d. Vinaigres	(5) 6,500	52,996,500
			e. Sucres de canne et de betterave	(6) 3,510,000	
			f. Glucoses et autres sucres non cristallisables.	180,000	
			g. Tabac.	180,000	
	7	Recettes di- verses	a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent		12,000
b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'Etat, rétributions du chef des extraits du cadas- tre, taxes pour travaux extraordinaires de char- gement et de déchargement de navires, etc.				500,000	
				A REPORTER fr.	155,646,900

(1) Déduction faite de 75 p. % de la recette probable sur les cafés, soit 2,250,000 francs; de 55 p. % du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 245,000 francs; de 55 p. % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 585,000 francs, et de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés soit 980,000 francs; ensemble une somme de 3,860,000 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

(2) Déduction faite de 55 p. % du produit probable, soit 1,540,000 francs.
 (3) Id id id 9,187,500 francs.
 (4) Id id id 4,952,500 francs.
 (5) Id id id 3,500 francs.
 (6) Id id id 1,890,000 francs

VOIES ET MOYENS.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT pour l'exercice 1884.	TOTAL.	
			REPORT fr.	155,046,900 .	
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	8	Enregistrement (principal et 30 cent. additionnels)	23,000,000 .	53,373,500 .	
	9	Greffe (id. 50 id.)	450,000 .		
	10	Hypothèques (id. 25 id.)	5,800,000 .		
	11	Successions, etc. {	a. Successions et mutations par décès (principal et 30 centimes additionnels)		16,000,000 .
			b. Droit de mutation en ligne directe (principal et 30 centimes additionnels)		3,000,000 .
			c. Droits dus par les époux survivants (principal et 50 centimes additionnels)		360,000 .
	12	Timbre	5,800,000 .		
	15	Naturalisations	15,500 .		
	14	Amendes en matière d'impôts	450,000 .		
	15	id. de condamnations en matières diverses	500,000 .		
CHAPITRE II.					
PÉAGES.					
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	16	Rivières et canaux	1,600,000 .	1,605,000 .	
	17	Routes appartenant à l'État	5,000 .		
	18	Chemin de fer.	119,300,000 .	192,186,000 .	
	19	Télégraphes électriques.	2,886,000 .		
TRAVAUX PUBLICS.	20	Postes {	a. Taxes des correspondances en général.	7,484,400 .	8,303,400 .
			b. — sur les articles d'argent.	283,000 .	
			c. — sur les abonnements	56,000 .	
			d. — sur les effets de commerce.	480,000 .	
21	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	»	550,000 .		
22	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	»	30,000 .		
			A REPORTER. fr.	288,521,500 .	

(¹) Le produit brut des postes est évalué à 13,740,000 francs, comprenant une recette de 480,000 francs du chef des taxes d'encaissement des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 41 p. % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 13,260,000 francs, et s'élève ainsi à 8,436,600 francs.

VOIES ET MOYENS.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT pour l'exercice 1884	TOTAL.
		CHAPITRE III.	REPORT. fr.	288,521,500 .
		CAPITAUX ET REVENUS.		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	23	Domaines (valeurs capitales)	600,000 .	2,905,000 .
	24	Forêts	840,000 .	
	25	Dépendances des chemins de fer	170,000 .	
	26	Établissements et services régis par l'État	155,000 .	
	27	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	400,000 .	
	28	Revenus des domaines	800,000 .	
TRAVAUX PUBLICS	29	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	"	140,000 .
PRISONS.	30	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	"	95,000 .
	31	- de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,800,000 .	11,105,000 .
	32	- des actes des commissariats maritimes	110,000 .	
	33	- des droits de chancellerie	7,000 .	
	34	- des droits de pilotage	2,000,000 .	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	35	- des droits de fanal.	750,000 .	
	36	- de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	90,000 .	
	37	- des écoles agricoles	200,000 .	
	38	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,200,000 .	
	39	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor.	500,000 .	
	40	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4. — Loi du 20 mai 1872.)	250,000 .	
		CHAPITRE IV.		
		REMBOURSEMENTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	41	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	400,000 .	510,000 .
	42	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	110,000 .	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	43	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes — Déficit des comptables.	18,000 .	318,000 .
	44	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	500,000 .	
PRISONS.	45	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	255,400 .	5,319,627 .
	46	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	21,500 .	
			A REPORTER. . . fr.	302,745,927 .

VOIES ET MOYENS.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT pour l'exercice 1884.	TOTAL.
			REPORT fr.	502,745,927 *
	47	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	40,000 *	
	48	Recettes diverses et accidentelles.	1,000,000 *	
	49	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	19,567 *	
	50	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360 *	
	51	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,000 *	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	52	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement des frais d'administration	9,000 *	2,214,927 *
	53	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	6,000 *	
	54	Recette du chef d'ordonnances prescrites	25,000 *	
	55	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie	175,000 *	
	56	Quote-part d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1 ^{er} et 26 juin 1877.	370,000 *	
	57	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876)	560,000 *	
TOTAL DES VOIES ET MOYENS DE L'EXERCICE 1884. fr.				502,745,927 *

(12)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

TITRE I.

DÉPENSES ORDINAIRES.

TABLEAUX II A XII.

RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES DÉPARTEMENTS ET SERVICES.

(14)

TABLEAU II.

DETTE PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total par dette.
	CHAPITRE I^{er}.	SOMMES AFFECTÉES au service		
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.	des Intérêts.	de l'amortissement.	
	1 ^{re} SECTION.			
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>			
1	Dettes à 2 1/2 p. o/o	5,498,990 78	•	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	•	•	80,598 14
	2 ^{me} SECTION.			
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>			
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . . .	•	•	105,820 10
4	Rachat des droits de fanal	•	•	21,164 02
	5 ^{me} SECTION.			
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>			
	§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.			
5	Emprunt à 4 p. o/o de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés.	29,924,271 28	5,726,490 65	35,650,761 93
6	Emprunt à 4 p. o/o (2 ^e série de 1880) . .	5,588,760	673,595	6,062,355
7	Dettes à 5 p. o/o	15,595,770	1,059,718	16,655,488
	TOTAUX fr.	56,407,792 06	5,459,805 65	61,847,595 71
8	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires			5,225,000
	A REPORTER. fr.			67,290,177 97

DETTE PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	67,290,177 97	"	"
	§ 2. Annuités diverses.			
9	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 "	"	
10	Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage	672,330 "	"	
11	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 "	"	
12	Quatorzième annuité pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 "	"	
13	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour le service des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg	599,750 "	"	
14	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie	5,192,525 "	"	
15	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la même Compagnie.	285,025 "	"	
16	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877)	5,391,169 "	"	
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention)	2,710,987 84	369,680 16	83,569,432 71
17	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1884 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880).	"	1,000,000 "	
	§ 3. Autres charges.			
18	Rente annuelle à 3 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	"	
19	Minimum d'intérêt garanti par l'État. Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois)	490,000 "	"	
	A. Frais relatifs au service :			
	1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.)	100,000 "		
20	2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie.	6,000 "		
		115,500 "	"	
	B. Frais de surveillance à exercer sur les Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions.	7,500 "		
	A REPORTER. fr.	82,199,752 55	1,369,680 10	83,569,432 71

DETTE PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Rapport. fr.	82,199,752 55	1,569,680 16	83,569,432 71
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.			
21	Rémunération en matière de milice (Crédit non limitatif)	5,200,000 "	"	12,961,000 "
22	Pensions diverses	9,149,000 "	12,000 "	
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances).	"	600,000 "	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DE FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.			
24	a. Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor. 1,250,000 "	1,255,000 "	"	
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. 5,000 "			
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice natio- nale	20,000 "	"	2,475,000 "
26	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations	1,200,000 "	"	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
	TOTAL POUR LE SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	97,021,752 55	1,981,680 16	99,005,432 71

TABLEAU III.

DOTATIONS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000 »	»	3,500,000 »
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	»	
CHAPITRE II.				
3	Sénat	70,000 »	50,000 »	120,000 »
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	1,000,000 »	»	1,000,000 »
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 »	»	228,675 »
6	— du personnel des bureaux	156,725 »	»	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 »	»	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200 »	»	
TOTAL POUR LE SERVICE DES DOTATIONS. . . . fr.		4,708,675 »	50,000 »	4,848,675 »

TABLEAU IV.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre	21,000	"	477,800	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	581,800	"		
3	Matériel	60,000	"		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	6,000	"		
5	Frais de route et de séjour	9,000	"		
CHAPITRE II.					
ORDRE JUDICIAIRE.					
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	271,850	"	4,516,450	
7	— Matériel	6,500	"		
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	1,059,500	"		
9	— Matériel	26,000	"		
10	Tribunaux de première instance et de commerce	2,026,100	"		
11	Justices de paix et tribunaux de police	927,000	"		
CHAPITRE III.					
JUSTICE MILITAIRE.					
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel	22,550	"		85,170
13	— Matériel	2,000	"		
14	Auditeurs militaires et prévôts	49,900	"		
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. Ameublement des locaux des conseils de guerre	3,720	5,000		
CHAPITRE IV.					
FRAIS DE JUSTICE.					
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (<i>Crédit non limitatif</i>).	1,500,000	"	1,521,508	
17	Litt. a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	5,550	5,658		
	Litt. b. — des préposés à la conduite des voitures cellulaires	10,500	"		
A REPORTER. . . . fr.		6,188,270	10,658	6,198,928	

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	6,188,270 .	10,658 .	6,198,928 .
	CHAPITRE V. PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 .	120,000 .	155,000 .
	CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , rédaction du <i>Compte rendu analytique des séances du Sénat</i> , et travaux accessoires	490,000 .	..	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . Souscription à la table générale de la <i>Pasicrisie</i>	5,000 .	6,750 .	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanés du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,500 .	..	559,050 .
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	14,000 .	..	
	CHAPITRE VII. PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	25,000 .	..	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 .	..	
25	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	1,500 .	..	42,500 .
26	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 .	..	
	A REPORTER fr.	6,798,070 .	157,408 .	6,955,478 .

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,708,070	157,408	6,865,478
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique	281,400	•	
28	Clergé inférieur du culte catholique	4,549,000	•	
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	469,000	256,000	
30	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	75,266	•	
31	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000	•	
52	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292	•	5,526,958
33	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	•	
34	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.	•	20,000	
35	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	17,000	•	
36	Secours pour les ministres des cultes (Les ministres des cultes catholique, protestant, anglican et israélite n'auront pas droit au traitement: 1° s'ils sont assujettis au droit de patente du chef d'une profession, d'un commerce ou d'une industrie exercés sans l'autorisation du Gouvernement, et 2° s'ils sont étrangers et s'ils sont employés dans les fonctions du ministère ecclésiastique sans la permission du Gouvernement.)	50,000	•	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
57	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	200,000	•	
58	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible	255,000	200,000	969,700
59	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000	•	
40	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers.	5,000	•	
41	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000	•	
42	Écoles agricoles pour mendians et vagabonds âgés de moins de 18 ans	282,700	•	
	A REPORTER. fr.	12,818,728	613,408	13,432,136

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires		
	REPORT. . . fr.	12,818,728 *	615,408 *	13,452,136 *	
CHAPITRE X.					
PRISONS.					
SECTION 1 ^{re} . — <i>Service économique.</i>					
43	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons.	1,150,000 "	"	} 2,569,725 *	
44	Gratifications aux détenus.	15,000 "	"		
45	Frais d'habillement des gardiens.	52,000 "	"		
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 "	"		
47	Fonctionnaires et employés. {	a. Traitements	862,525 "		"
		b. Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants	14,000 "		"
48	Frais d'impression et de bureau	10,000 "	50,000 "		
49	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	170,000 "	"		
50	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	"	20,000 "		
SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>					
51	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	150,000 "	"		
52	Gratifications aux détenus.	57,000 "	"		
53	Frais d'impression et de bureau	1,000 "	2,000 "		
54	Traitements des fonctionnaires et employés	65,400 "	"		
CHAPITRE XI					
FRAIS DE POLICE.					
55	Mesures de sûreté publique	80,000 "	"	80,000 *	
	A REPORTER. . . . fr.	15,416,455 *	665,408 *	16,081,861 *	

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	15,416,455 »	665,408 »	16,081,861
	CHAPITRE XII.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	»	24,000 »	50,800 »
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	6,800 »	»	
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	15,425,255 »	689,408 »	16,112,661 »

TABLEAU V.
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Fraitement du Ministre.	21,000	"	131,230	
2	— du personnel des bureaux	527,450	"		
3	Matériel	59,800	"		
4	Fonds secrets	15,000	"		
5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	10,000	"		
CHAPITRE II.					
LÉGATIONS.					
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>					
6	Allemagne.	58,000	"	879,500	
7	Autriche-Hongrie	58,000	"		
8	Brésil	50,000	"		
9	Chine	58,000	"		
10	Danemark, Suède et Norvège	25,000	"		
11	Espagne	50,000	"		
12	États-Unis	50,000	"		
13	France	58,000	"		
14	Grande-Bretagne.	58,000	"		
15	Italie.	58,000	"		
16	Japon	58,000	"		
17	Mexique.	50,000	"		
18	Pays-Bas	58,000	"		
19	Portugal	25,000	"		
20	Roumanie	25,000	"		
21	Russie	58,000	"		
22	Serbie	25,000	"		
23	Suisse	20,000	"		
24	Turquie.	50,000	"		
25	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500	"		
A REPORTER. fr.		1,310,750	"		1,310,750

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,310,750 °	°	1,310,750 °
	CHAPITRE III.			
	CONSULATS.			
26	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	497,050 °	°	497,050 °
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
27	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnité de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 °	°	170,000 °
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
28	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris.	14,000 °	°	
29	— — — — — à Constantinople	16,000 °	°	
30	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.	70,460 °	°	250,460 °
31	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	110,000 °	°	
32	Frais de chancellerie.	20,000 °	°	
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	42,000 °	°	42,000 °
	A REPORTER. fr.	2,250,260 °	°	2,250,260 °

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT. . . . fr.	2,250,260 •	•	2,250,260 •
	CHAPITRE VII. COMMERCE, ÉMIGRATION.			
54	Frais divers et encouragements au commerce, Musée commercial, achat d'échantillons et de documents commerciaux, publication du recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	87,800 •	•	105,900 •
55	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 •	•	
	CHAPITRE VIII. <i>Pensions, secours et créances arriérées.</i>			
56	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,500 •	•	7,500 •
57	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	2,000 •	•	
58	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	3,000 •	•	
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.	2,505,460 •	•	2,505,460 •

TABLEAU VI.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale.	721,994	»	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses, frais de rédaction du catalogue de la Bibliothèque centrale; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales	100,000	0,000	910,994
<i>Frais de déplacement</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	32,000	»	
<i>Honoraires des avocats.</i>				
5	Honoraires des avocats du Département	30,000	»	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS				
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	12,800	»	
7	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	35,000	»	
8	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	15,175	»	62,975
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
9	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du secrétaire et du bibliothécaire, frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population, frais de déplacement; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; frais de recensement général de 1880	34,000	40,000	74,000
A REPORTER. . . . fr.		1,001,969	40,000	1,047,969

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	1,001,969 »	40,000 »	1,047,969 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
10	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces.	458,800 »	»	
11	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :			
	Province d'Anvers 102,098 »			
	— de Brabant 154,983 »			
	— de la Flandre occidentale. 128,769 »			
	— de la Flandre orientale 152,790 »			
	— de Hainaut 126,925 »	999,916 »	3,500 »	
	— de Liège 115,905 »			
	— de Limbourg. 81,685 »			
	— de Luxembourg. 75,757 »			
	— de Namur. 103,024 »			
12	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :			
	Province d'Anvers 27,000 »			
	— de Brabant 27,000 »			
	— de la Flandre occidentale. 27,000 »			
	— de la Flandre orientale. 27,000 »			
	— de Hainaut 27,000 »	251,900 »	»	
	— de Liège 51,500 »			
	— de Limbourg. 20,700 »			
	— de Luxembourg. 20,700 »			
	— de Namur. 24,000 »			
15	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement ; traitements des employés :			2,265,816 »
	Traitements des commissaires 216,500 »			
	Frais de bureau 44,400 »			
	Traitements des employés. 190,500 »	455,400 »	»	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre en exécution le 1 ^{er} mai 1884. 12,000 »			
	A REPORTER. fr.	3,155,985 »	49,500 »	3,205,485 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	3,135,985 •	49,500 •	3,135,785 •
14	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume.	50,000 •	•	
15	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	10,000 •	•	
16	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).	6,000 •	59,000 •	
17	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école.	3,300 •	•	
CHAPITRE V.				
MILICE.				
18	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux Gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens.	104,000 •	•	
19	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875; Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice; Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses.	30,000 •	•	134,000 •
CHAPITRE VI.				
GARDE CIVIQUE.				
20	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique.	31,000 •	•	
21	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Indemnités et salaires. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisitions de théories, achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration. — Frais divers. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 25.	15,000 •	•	50,500 •
22	Personnel du magasin central	4,500 •	•	
	A REPORTER. . . . fr.	3,389,785 •	108,500 •	3,498,285 •

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	Report. fr.	5,589,785 »	108,500 »	5,408,285 »
	CHAPITRE VII			
	FÊTES NATIONALES.			
25	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 »	»	
24	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses	60,200 »	»	100,200 »
	CHAPITRE VIII.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
25	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 »	»	20,000 »
	CHAPITRE IX.			
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
26	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsidés à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsidés de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnées	»	200,000 »	
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée :			
	1 ^o A desservir de nouvelles pensions;			
	2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs;			250,000 »
	3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.			
27	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	»	50,000 »	
	A REPORTER. fr.	5,518,985 »	358,500 »	5,877,485 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DEPENSES.	CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1884		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . fr.	5,518,985 "	358,500 "	5,877,485 "
CHAPITRE X.				
AGRICULTURE.				
28	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 27 aux articles 29 et 31, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	270,000 "	.	
29	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	162,000	.	
50	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces	101,500 "	.	
31	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publications du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles, frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture, frais des études relatives à la législation rurale; dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Beine et pour les mesures à prendre dans le but de repeupler les rivières et les canaux; dépenses diverses	196,700 .	20,000 "	1,171,925 .
32	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'Etat; traitements de disponibilité	115,600 "	.	
33	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	102,200 "	.	
34	Personnel du service des défrichements en Campine	"	20,800 "	
35	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	"	20,000 "	
36	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	103,525 .	.	
37	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; bourses; jury vétérinaire	51,800 "	6,000 "	
CHAPITRE XI.				
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.				
38	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,500,000 "	.	2,500,000 .
	A REPORTER. fr.	6,924,110 "	425,500 "	7,349,610 "

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,924,110 »	425,300 »	7,549,410 »
CHAPITRE XII.				
INDUSTRIE.				
39	Traitement et frais de route de l'inspecteur général pour les affaires d'industrie	9,500 »	»	
40	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 »	»	
41	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses	288,900 »	50,000 »	
42	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle ; voyages et missions ; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions ; frais résultant de la collation des décorations industrielles ; dépenses diverses ; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	21,450 »	»	
43	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	21,000 »	»	495,450 »
44	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	8,000 »	»	
45	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879	8,000 »	»	
<i>Musée de l'industrie.</i>				
46	Traitement du personnel	27,500 »	»	
47	Laboratoire du Musée ; publication du bulletin ; bibliothèque technique et artistique ; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses	24,500 »	»	
CHAPITRE XIII.				
POIDS ET MESURES.				
48	Traitement des vérificateurs	79,750 »	»	
49	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs.	56,000 »	»	127,750 »
50	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	7,515,510 »	455,300 »	7,970,610 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,515,510 *	455,500 *	7,970,010 -
	CHAPITRE XIV.			
	LETTRES ET SCIENCES.			
51	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale; publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise.	151,000 *	51,700 *	
52	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique.	69,073 *	145,050 *	
53	Palais des Académies. Traitement du gardien; salaire des gens de peine, chauffage, éclairage et frais d'entretien.	8,850 *	"	
54	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	58,600 *	"	
55	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions.	26,900 *	"	
56	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.	88,500 *	"	
57	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions.	85,050 *	"	1,068,425 -
58	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	71,800 *	"	
59	— — matériel et acquisitions. Location des maisons servant de succursales au Musée.	50,650 *	57,000 *	
60	Jardin Botanique de l'État. Dépenses du personnel, de matériel de culture et de publication des annales de l'établissement.	88,400 *	"	
	À REPORTER. fr.	8,193,933 *	687,050 *	9,039,033 -

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	8,193,933 .	687,050 .	9,039,033 .
61	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	64,700 .	•	
62	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 .	3,500 .	
63	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	50,450 .	•	
64	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales.	14,200 .	8,000 .	
65	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	•	3,500 .	
CHAPITRE XV.				
BEAUX-ARTS.				
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>				
66	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours et ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens	280,250 .	106,500 .	
67	Expositions générales des beaux-arts. Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions	60,000 .	•	
	A REPORTER. fr.	8,077,233 .	848,550 .	9,039,033 .

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,677,253 *	808,850 *	9,039,053 *
68	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien; chauffage, éclairage et entretien	8,850 *	.	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
69	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	75,185 *	10,000 *	
70	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	280,000 *	"	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
71	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	40,300 *	.	
72	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	59,060 *	65,594 *	
75	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,000 *	.	
74	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	46,800 *	5,000 *	
	<i>Monuments publics.</i>			
75	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 *	25,000 *	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
76	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	76,000 *	40,000 *	1,745,985 *
77	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	55,650 *	.	
	A REPORTER. . . . fr.	9,568,078 *	954,144 *	10,785,016 *

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1884		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT. . . fr.	9,568,078 °	954,144 °	10,785,016 °
78	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commis- saires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments, frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission . . .	6,000 °	°	
79	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie . . .	7,500 °	°	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical</i>			
80	Conservatoire royal de musique de Bruxelles — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel — Cours élémentaire de musique . . .	151,660 °	°	
81	Conservatoire royal de musique de Liège — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . .	74,008 °	°	
82	Conservatoire royal de musique de Gand — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . .	51,646 °	°	
83	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales Inspection des écoles de musique, acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique Dépenses diverses Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite, voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent, missions, subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales, concerts nationaux, secours aux familles d'artistes décédés publication des œuvres des anciens musiciens belges, conseil de perfectionnement des études musicales Grands con- cours de composition musicale, pensions des lauréats, subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classi- que à donner avec le concours des provinces et des villes inter- esses Dépenses diverses — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du regi- ment des guides . . .	161,000 °	11,000 °	
	CHAPITRE XVI SERVICE DE SANTÉ.			
84	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insa- lubres ou incommodes projetés ou en exploitation, personnel, frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection, frais des commissions médicales provinciales, service sanitaire des ports de mer et des côtes, subsides en cas d'épidémies, encouragements à la vaccine, office vaccinogène cen- tral, subsides aux sages femmes pendant et après leurs études 1° pour les aider à s'établir, 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes, frais des conférences pour les élèves docteurs, récompenses pour ser- vices rendus pendant les épidémies, publications relatives aux sciences médicales, subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses — Conseil supérieur d'hy- giène publique, jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil . . .	200,000 °	°	
85	Académie royale de médecine . . .	55,500 °	°	255,500
	A REPORTER . . . fr	10,053,372 °	965,144 °	11,018,516 °

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	10,055,372 °	965,144 °	11,018,516 °
	CHAPITRE XVII.			
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.			
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.			
86	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides.	4,500,000 °	°	
87	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	41,000 °	°	
	SECTION 2. — Bâtimens civils.			
88	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtimens et monumens appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares; acquisitions d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, etc.	600,000 °	°	
89	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtimens civils . . .	°	300,000 °	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.			
90	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	1,595,000 °	605,800 °	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
91	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. . .	°	158,000 °	
92	Rivière et canal de l'Ourthe	°	15,000 °	
93	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé. . .	°	15,000 °	
94	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	°	13,500 °	
95	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	°	16,000 °	
96	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	°	3,000 °	
97	— — vers Hasselt	°	8,000 °	
98	Sambre canalisée.	°	15,000 °	
99	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchemens	°	20,000 °	
	A REPORTER. fr.	16,587,372 °	2,134,444 °	11,018,516 °

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	10,587,572 »	2,134,444 »	11,018,516 »
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
100	Escaut	°	54,000 °	
101	Canal de Mons à Condé.	°	9,000 °	
102	— de Pommerœul à Antoing	°	11,500 °	
103	Lys	°	14,500 °	
104	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.	°	12,000 °	
105	— de Roulers à la Lys.	°	5,000 °	
106	— de Gand à Ostende, et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.	°	22,000 °	
107	— de Gand à Terneuzen	°	50,000 °	
108	Durme	°	14,000 °	
109	Dendre	°	1,000 °	
110	Rupel	°	16,000 °	
111	Dyle et Demer.	°	5,000 °	
112	Nethe inférieure.	°	14,000 °	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
113	Yser.	°	6,000 °	11,850,875 »
	<i>Plantations.</i>			
114	Plantations nouvelles	25,000 °	°	
	<i>Bacs et bateaux de passages.</i>			
115	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	55,000 °	°	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
116	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	665,000 °	427,500 °	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
117	Port d'Ostende	°	75,000 °	
118	Port de Nieuport.	°	85,000 °	
119	Côtes.	°	150,000 °	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
120	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	45,500 °	54,500 °	
	A REPORTER. fr.	17,357,872 »	3,158,444 »	22,869,501 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	17,357,873 »	3,158,444 »	22,869,301 »
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.			
121	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	929,250 »	127,525 »	
122	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,124,994 »	49,256 »	
123	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	25,000 »	»	
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.			
124	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments.	89,050 »	»	
125	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications.	8,000 »	»	
	CHAPITRE XVIII.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
126	Personnel du conseil des mines. — Traitements, frais de route . . .	41,570 »	»	
127	Matériel	1,640 »	»	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
128	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	531,550 »	»	
129	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 »	»	
130	Confection de la carte générale des mines	»	20,000 »	461,560 »
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
131	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 »	»	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
132	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 »	8,000 »	
	A REPORTER. fr.	19,970,726 »	3,565,225 »	23,535,951 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	• CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	19,070,726 •	3,363,225 •	23,333,951 •
	CHAPITRE XIX.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
133	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,500 •	•	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			
134	Frais de route et de séjour.	300 •	•	
135	Publication du Recueil, rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900 •	•	
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.			11,200 •
136	Frais de déplacement des membres et dépenses accessoires . . .	1,500 •	•	
	CHAPITRE XX.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
137	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 86 à l'art. 2. Personnel.)	•	39,316 •	39,316 •
	CHAPITRE XXI.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
138	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	8,150 •	•	8,150 •
	CHAPITRE XXII.			
139	Frais relatifs au travail de la revision de la pharmacopée officielle .	•	1,300 •	1,300 •
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . fr.	19,990,076 •	3,403,841 •	23,593,917 •

TABLEAU VII.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	.	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	288,100	.	
3	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, et menues dépenses. — Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique	60,000	.	
4	Bibliothèque de l'administration centrale; achats de livres et reliures; frais divers; abonnements et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages.	5,000	.	
5	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions.	6,000	.	
6	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public (personnel et matériel). — Encouragements à l'organisation d'autres musées et expositions scolaires. — Institution de petits concours près du musée scolaire de l'État	54,000	.	
7	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	6,500	.	
8	Pensions civiles. — Premiers termes des pensions à accorder éventuellement	16,000	.	
9	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877 et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1884. — Pensions accordées en 1884 en vertu des dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes.	620,000	.	1,514,599
10	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs et restant à payer au 1 ^{er} janvier 1885 (art. 5 de la loi du 16 mai 1876)	267,799	.	
11	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. Secours à des ascendants et à des sœurs de fonctionnaires et employés décédés, atteints d'infirmités qui les mettent hors d'état de subvenir à leur entretien.	8,000	.	
12	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. — Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	65,000	.	
13	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; confection de diplômes; travaux d'écritures	2,000	.	
A REPORTER. fr.		1,425,399	.	1,514,599

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,425,509 »	»	1,514,590 »
14	Traitements des inspecteurs chargés du service de l'hygiène scolaire, des inspecteurs des arts du dessin et de la musique dans les établissements scolaires. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses	45,000 »	»	
15	Pensions des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux. (<i>Ce crédit n'est pas limitatif.</i>) La somme restée disponible à l'article 10 pourra y être transférée	35,000 »	»	
16	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la caisse des veuves et orphelins du Département de l'instruction publique	»	9,000 »	
CHAPITRE II.				
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.				
17	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	6,000 »	»	
18	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État; traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849.)	1,104,570 »	»	
19	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. — Matériel des Universités.	414,265 »	»	
20	Frais de route et de séjour et indemnités de séances des membres du jury central. Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central; traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des Universités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1837, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 20 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance, pendant les quatre années 1873, 1874, 1875 et 1876	98,470 »	»	1,667,505 »
21	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des annales des Universités de Belgique	10,000 »	»	
22	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. — Souscriptions	27,000 »	»	
23	Frais de rédaction du 11 ^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 50 de la loi du 15 juillet 1840)	»	7,000 »	
	A REPORTER. fr.	3,165,704 »	16,000 »	3,181,704 »

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	3,165,704 "	16,000 "	3,181,704 "
CHAPITRE III.				
ENSEIGNEMENT MOYEN.				
24	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Dépenses et frais divers	8,000 "	"	
25	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel; traitements; inspection des établissements d'instruction moyenne. Inspection spéciale et temporaire des cours de gymnastique. Inspection spéciale de l'enseignement du dessin. Frais de voyage; missions; indemnités; rémunérations; frais de bureau; dépenses et frais divers	51,750 "	"	
26	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège; personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. Personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — École normale des sciences à Gand; personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers — Ecoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers — Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré ayant terminé leurs études pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers. — Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875 . . .	246,995 "	"	
27	Jurys d'examen de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Jurys d'admission, de passage et de sortie. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations. — Salaire des huissiers; garde du matériel; matériel; dépenses et frais divers. — Jury de régentes d'écoles moyennes de filles. Jurys d'admission et de sortie. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel; dépenses et frais divers. — Jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel; dépenses et frais divers. — Jury chargé de délivrer le certificat de capacité relatif à l'enseignement du dessin dans les athénées, collèges et écoles moyennes. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel; dépenses et frais divers. . .	43,700 "	"	
28	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides. — Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides. — Athénées ou collèges royaux; sections professionnelles. Cours complémentaires destinés à préparer des élèves pour l'institut supérieur de commerce. Dépenses et frais divers. Encouragements aux élèves			
	A REPORTER. fr.	3,516,147 "	16,000 "	3,181,704 "

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,516,147 »	16,000 »	3,181,704 »
	qui suivent ces cours. — Écoles moyennes (Loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel; traitements; indemnités; subsides. — Ecoles moyennes. (Loi du 15 juin 1881); personnel; traitements; indemnités; subsides	5,195,557 »	»	
29	Écoles moyennes. — Bourses	56,600 »	»	
30	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons Subsidés. Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Enseignement de la gymnastique. Professeurs munis du diplôme ou certificat spécial. Compléments de subsides.	327,168 »	»	
31	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	70,000 »	»	
32	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Dépenses et frais divers	56,000 »	»	4,204,888 »
33	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. Indemnités	»	»	
34	Professeurs en disponibilité par suppression d'emploi, pour motifs de santé ou dans l'intérêt de l'enseignement, et auxquels le Gouvernement permettra de compter les années passées en cette position comme services donnant droit à une pension de retraite. Traitements. — Professeurs en disponibilité sur leur demande ou par mesure d'ordre. Traitements.	48,000 »	5,120 »	
35	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités. — Collections et objets nécessaires à l'enseignement dans les établissements d'instruction moyenne de l'État. Acquisitions	14,000 »	30,000 »	
36	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures; dépenses et frais divers.	5,000 »	86,000 »	
37	Enseignement de la musique dans les établissements d'instruction moyenne de l'État. — Jury chargé de délivrer le diplôme de capacité pour cet enseignement. Dépenses et frais divers	5,000 »	2,000 »	
	CHAPITRE IV.			
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
38	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales — Traitements des inspecteurs principaux. — Traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité des inspecteurs. — Frais du jury chargé de procéder à l'examen des aspirants au certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal	459,250 »	»	
39	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice, de l'inspecteur de la gymnastique et du vérificateur des économats des écoles normales. — Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; aux inspectrices déléguées	200,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	7,888,722 »	157,120 »	7,586,592 »

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	7,888,722 °	157,120 °	7,886,592 °
40	Personnel des établissements normaux primaires; traitements et indemnités; traitements de disponibilité; dépenses imprévues	974,905 °	°	
41	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire. — Frais d'administration; impressions, registres et dépenses diverses: le service spécial de la direction générale de l'enseignement primaire; 2° pour les comités scolaires	68,000 °	°	
42	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales. — Amélioration et location de locaux et matériel des établissements normaux primaires — Frais des jurys chargés d'examiner les candidats non diplômés que les conseils communaux demandent à pouvoir nommer aux fonctions d'instituteur ou d'institutrice, à défaut de candidats pourvus du diplôme légal. — Bourses aux élèves des écoles normales; bourses de noviciat. — Frais de conférences agricoles et horticoles des instituteurs	945,500 °	°	
43	Cours normaux pour la formation de maîtresses d'écoles gardiennes; indemnités aux professeurs; frais des jurys d'examen; dépenses diverses. — Cours normaux de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles primaires et des écoles normales; indemnités aux personnes appelées à ces cours et aux professeurs chargés de l'enseignement; frais des jurys d'examen; dépenses diverses. — Cours normaux de couture et de coupe de vêtements ainsi que d'économie domestique pour les maîtresses des écoles normales, les inspectrices déléguées et pour un certain nombre d'institutrices chargées de propager l'enseignement spécial de ces matières; frais d'organisation; indemnités de déplacement aux personnes appelées à ces cours; indemnités aux professeurs chargés de l'enseignement; frais des jurys d'examen; dépenses diverses. — Dépenses relatives à la préparation d'instituteurs et d'institutrices aux examens de professeur ou de régente d'école normale; indemnités aux professeurs chargés de diriger les études; frais du jury d'examen et autres dépenses	91,000 °	°	14,714,421 °
44	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits spéciaux pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire. — Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. — Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime légal. — Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir, le cas échéant, le déficit du budget de l'école d'application. — Traitements des instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades. — Suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions ou en disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'initier leurs collègues à l'enseignement de diverses branches spéciales du programme des cours; dépenses diverses pour l'enseignement de ces branches	10,490,966 °	°	
45	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes et des crèches soumises au régime légal; subsides aux communes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes; subsides aux communes. — Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours	1,570,000 °	°	
	A REPORTER. . . . fr.	21,828,893 °	157,120 °	22,101,013 °

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	21,828,895 *	157,120 *	22,101,015 *
46	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements, sous- criptions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou sub- sides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales — Achat de collections et d'appareils pour l'ensei- gnement intuitif des différentes branches du programme de l'école primaire dans les conférences Achat de meubles pour les bibliothèques et pour les musées scolaires cantonaux. — Frais d'impression des catalogues. — Indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques des conférences cantonales et de la conservation des collections scientifiques. — Missions; dépenses imprévues	155,000 *		
	CHAPITRE V. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
47	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 *		6,000 *
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. . fr.	21,969,895 *	157,120 *	22,107,015 *

TABLEAU VIII.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	•	
2	— des fonctionnaires et employés	174,150	•	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	9,500	•	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	33,000	•	352,650
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	85,000	•	
6	Honoraires des avocats du Département	30,000	•	
CHAPITRE II.				
CHEMINS DE FER.				
SECTION 1^{re}. — Services communs.				
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	715,165	•	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	199,870	•	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	1,170,880	•	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration.	40,000	•	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.	52,000	•	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	6,000	•	
SECTION 2. — Voies et travaux.				
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,536,690	•	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	10,035,220	•	
A REPORTER. . . . fr.		14,086,475	•	352,650

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	14,986,475	"	352,650
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,692,100	"	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	3,166,795	"	
SECTION 3. — Traction et matériel.				
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,596,870	"	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	11,874,600	"	
19	Primes d'économie et de régularité.	564,300	"	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	6,602,000	"	77,295,975
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	14,460,000	"	
SECTION 4. — Transports.				
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	8,989,640	"	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux.	5,995,575	"	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois	390,000	"	
25	Frais d'exploitation	1,980,500	"	
26	Camionnage	1,900,000	"	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	650,000	"	
28	Redevances aux compagnies	30,000	"	
SECTION 5. — Contrôle des recettes.				
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,584,270	"	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	85,000	"	
CHAPITRE III.				
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.				
SECTION 1^{re} — Services communs.				
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	85,684	"	
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	94,590	"	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422	"	
	A REPORTER. fr.	77,996,521	"	77,646,625

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	77,006,521 .	.	77,646,625 .
	SECTION 2. — Postes.			
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	5,142,718 .	.	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	5,622,129 .	.	
36	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	1,511,890 .	.	
37	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>).	10,000 .	.	12,605,715 .
38	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	780,820 .	.	
39	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	5,250 .	.	
	SECTION 3. — Télégraphies.			
40	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,005,561 .	.	
41	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	1,006,500 .	.	
42	Entretien	574,551 .	.	
45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	1,000 .	.	
	CHAPITRE IV.			
	MARINE.			
44	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	867,586 .	.	
45	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	182,800 .	.	
46	Remises. (<i>Crédit non limitatif</i>).	1,400,000 .	.	3,476,245 .
47	Subsides.	56,155 .	.	
48	Traction et matériel.	969,904 .	.	
	CHAPITRE V.			
	COMITÉ DU CONTENTIEUX.			
49	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 .	.	5,000 .
	A REPORTER. . . . fr.	93,755,585 .	.	93,755,585 .

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . fr.	95,755,585 *	•	95,755,585 *
	CHAPITRE VI.			
50	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	•	67,000 *	67,000 *
	CHAPITRE VII.			
51	Pensions : premier terme	22,200 *	•	22,200 *
	CHAPITRE VIII.			
52	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	29,525 *	•	29,525 *
	CHAPITRE IX.			
53	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 *	•	15,750 *
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . . fr.	95,800,860 *	67,000 *	95,867,860 *

TABLEAU IX.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DEPENSES.	CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre	21,000	°	} 502,000 °	
2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000	°		
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Départe- ment de la Guerre.	16,000	°		
4	Matériel	65,000	°		
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire	50,000	150,000 °		
CHAPITRE II.					
ÉTATS-MAJORS.					
6	Traitement de l'état-major général	896,800	°	} 1,425,770 °	
7	— — des provinces et des places	270,040	°		
8	— du service de l'intendance	258,950	°		
CHAPITRE III.					
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.					
9	Traitement des officiers de santé	507,600	°	} 1,198,800 °	
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	700,200	°		
11	Service pharmaceutique.	191,000	°		
CHAPITRE IV.					
SOLDE DES TROUPES.					
12	Traitement et solde de l'infanterie	14,567,800	°	} 25,409,500 °	
13	— — de la cavalerie	3,800,500	°		
14	— — de l'artillerie.	5,552,400	°		
15	— — du génie	1,318,900	°		
16	— — du bataillon d'administration	679,900	°		
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>					
À REPORTER fr.		28,476,070	°	150,000 °	28,626,070 °

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Remoni. fr.	28,476,070 »	150,000 »	28,626,070 .
CHAPITRE V.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	232,100 »	»	} 277,000 »
18	Dépenses d'administration	44,900 »	»	
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
19	Traitement du personnel des établissements	66,575 »	»	} 1,568,825 .
20	Matériel de l'artillerie	1,502,450 »	»	
CHAPITRE VII.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
21	Matériel du génie	1,470,000 »	»	1,470,000 .
CHAPITRE VIII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
22	Pain et viande.	7,240,000 »	»	} 14,016,800 .
25	Fourrages en nature.	4,744,400 »	»	
24	Casernement des hommes	767,700 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	104,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour	110,000 »	»	
27	Transports généraux.	100,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 »	»	
29	Remonte.	852,700 »	»	
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
30	Traitements divers et honoraires	145,000 »	»	} 165,000 .
51	Frais de représentation	20,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	45,775,695 »	150,000 »	45,925,695 .

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	45,775,695 »	150,000 »	45,925,695 »
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
59	Pensions et secours	154 460 »	540 »	135,000 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,105 »	»	15,105 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA GUERRE fr.	45,925,200 »	150,540 »	46,075,800 »

TABLEAU X.
MINISTÈRE DE LA GUERRE
SERVICE DE LA GENDARMERIE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
1	Gendarmerie	3,550,500 .	.	3,550,500 .

TABLEAU XI.
MINISTÈRE DES FINANCES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	1,531,500
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité.	850,700	14,000	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000	2,000	
4	Frais de tournées.	10,000	"	
5	Matériel.	524,500	"	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200	"	
7	Service de la monnaie	16,100	"	
8	Documents statistiques	18,000	"	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
9	Traitements des agents du Trésor	170,000	"	218,000
10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents	48,000	"	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
11	Surveillance générale. — Traitements.	465,350	"	11,589,555
12	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	702,950	"	
13	— des contributions di-	2,158,500	500	
14	rectes, des accises et de la comptabilité. { Traitements fixes Remises proportionnelles et indem- nités (credit non limitatif)			
15	— des douanes et de la recherche maritime	4,819,825	4,500	
16	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	10,500	2,500	
17	Suppléments de traitement	260,225	"	
18	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés.	"	72,000	
19	Frais de bureau et de tournées	94,580	"	
20	Indemnités, primes et dépenses diverses	526,200	15,000	
21	Police douanière	5,000	"	
22	Matériel.	201,425	"	
A REPORTER. . . . fr.		13,028,555	110,300	13,138,855

MINISTÈRE DES FINANCES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	15,028,555 »	110,500 »	15,138,855 .
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
23	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	499,560 »	»	2,685,585 .
24	— — du domaine	124,995 »	7,450 »	
25	— — forestier	582,480 »	»	
26	Remises des receveurs — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,570,000 »	»	
27	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	72,000 »	»	
28	Matériel	55,800 »	»	
29	Dépenses du domaine	78,000 »	44,000 »	
30	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État	50,000 »	»	
31	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>).	1,500 »	»	
CHAPITRE V.				
PENSIONS ET SECOURS.				
52	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 »	»	42,000 .
55	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	14,000 »	»	
CHAPITRE VI.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 »	»	8,000 .
TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES FINANCES. . . . fr.		15,712,690 »	161,750 »	15,874,440 .

TABLEAU XII.

NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE PREMIER.					
NON-VALEURS.					
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	200,000	•	566,000	
2	— — — personnelle	250,000	•		
3	— sur le droit de patente	100,000	•		
4	— sur les redevances des mines	10,000	•		
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	6,000	•		
CHAPITRE II.					
REMBOURSEMENTS.					
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers	225,000	•	1,117,500	
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	600,000	•		
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers	1,000	•		
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,500	•		
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Rembours ^{ts} des droits de pilotage, de phares et fanaux.	250,000	•		
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000	•		
TOTAL DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		1,685,500	•		1,685,500

TABLEAU XIII.

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES ORDINAIRES

DE L'EXERCICE 1884.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
•	Detto publique	97,021,752 55	1,981,080 16	99,003,432 71
•	Dotations	4,708,675 »	50,000 »	4,848,675 »
•	Ministère de la Justice	15,425,255 »	680,408 »	16,112,061 »
•	— des Affaires Étrangères	2,563,460 »	»	2,563,460 »
•	— de l'Intérieur	19,090,076 »	3,403,841 »	23,593,917 »
•	— de l'Instruction publique.	21,069,893 »	157,120 »	22,107,013 »
•	— des Travaux publics	93,800,860 »	67,000 »	93,867,860 »
•	— de la Guerre.	45,925,260 »	150,540 »	46,073,800 »
•	Gendarmerie.	3,550,500 »	»	3,550,500 »
•	Ministère des Finances	15,712,690 »	161,750 »	15,874,440 »
•	Non-Valeurs et Remboursements	1,685,500 »	»	1,685,500 »
	TOTAL GÉNÉRAL. fr.	522,217,919 55	6,641,330 16	528,859,258 71

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

TITRE II.

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

TABLEAU XIV.

**RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES DÉPARTEMENTS
ET SERVICES.**

(60)

TABLEAU XIV.

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des COURSES.	TOTAL par SERVICE.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			
1	Palais de justice. — Travaux	1,200,000 »	1,500,000 »
2	— Ameublement	300,000 »	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
3	Avances aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 23 mai 1882.)	160,000 »	1,288,000 »
4	Travaux de voirie vicinale, d'hygiène et d'amélioration des cours d'eau non navigables	228,000 »	
5	Continuation de l'armement de la garde civique	900,000 »	
Routes et bâtiments civils.		1,288,000 »	
6	Construction de routes, raccordements de routes aux stations (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), construction de ponts, rachat de ponts concédés	1,800,000 »	
7	Hôtel du gouvernement provincial à Bruges	200,000 »	
8	Observatoire royal de Bruxelles.	400,000 »	
9	Locaux pour l'enseignement normal primaire	1,000,000 »	
10	Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	100,000 »	
Travaux hydrauliques.		3,500,000 »	9,405,000 »
11	Meuse.	1,275,000 »	
12	Ourthe — Rectification du Fourchu-Fossé.	100,000 »	
13	Canaux de Liège à Anvers. — Gares de croisement	46,100 »	
14	Canaux bouillers. — Construction du canal du centre et mise à grande section du canal de Charleroi	4,500,000 »	
15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	2,000,000 »	
16	Ruisseau de l'Espierres. — Travaux d'amélioration et subsides aux provinces pour le recouvrement du ruisseau.	55,900 »	
17	Haine. — Travaux d'amélioration.	150,000 »	
18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers	800,000 »	
19	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Achèvement des travaux du canal	500,000 »	
A REPORTER. fr.		9,405,000 »	1,500,000 »

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CHIFFRES.	TOTAL par SERVICE.
	REPORT. fr.	9,405,000 »	1,500,000 »
20	Canal de Nieupoort par Furnes à Dunkerque. — Amélioration du bief de Furnes à la frontière.	100,000 »	
21	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise	3,000,000 »	
22	Canal de Selzaete à la mer du Nord	100,000 »	
23	Dendre. — Travaux de parachèvement	20,000 »	51,068,454 »
24	Rupel. — Travaux divers d'amélioration.	25,000 »	
25	Senne. — Travaux d'amélioration.	500,000 »	
26	Port d'Ostende — Agrandissement du bassin d'échouage.	350,000 »	
		15,500,000 »	
	Chemins de fer en construction.		
27	Lignes de la convention-loi des 1/26 juin 1877, supposée modifiée par une convention-loi nouvelle à intervenir, qui remplacerait Bruxelles (Ouest)-Zellick-Londerzeel, l'embranchement du bois de la Cambre et Chimay-frontière par d'autres lignes à déterminer	6,565,000 »	
28	Lignes de la convention-loi des 31 janvier-15 mars 1875 supposée modifiée par une convention-loi nouvelle à intervenir, qui remplacerait les sections de Gedinne à Mettet et d'Eprave à Baronville (72 ^h 5) par d'autres lignes à déterminer	5,000,000 »	
29	Ceinture de Bruxelles	500,000 »	
30	Amblève	715,454 »	
		12,780,454 »	
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
31	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des Universités	2,247,270 »	
32	— moyen. — Construction et ameublement de locaux	1,500,000 »	
33	— primaire. Id. Id.	1,500,000 »	5,306,270 »
34	Université de Liège. — Appareils et collections pour les cours pratiques	40,000 »	
35	Ameublement des écoles et sections normales	100,000 »	
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
36	Chemins de fer. — Voies et travaux	4,500,000 »	
37	— Traction et matériel.	5,500,000 »	
38	Postes. — Construction de bâtiments pour bureaux	500,000 »	20,959,450 »
39	Télégraphes. — Construction de lignes	500,000 »	
40	Marine. — Matériel divers	339,450 »	
	A REPORTER. fr.		48,904,154 »

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
	Report. fr.		48,904,154 »
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
42	Remplacement des forts intérieurs de la citadelle du Nord	1,000,000 »	
43	Amélioration du casernement	2,000,000 »	
44	Construction du fort de Rupelmonde	1,000,000 »	
45	Complément et amélioration de l'artillerie	1,800,000 »	
46	Amélioration des armes portatives. Voitures à bagages, etc.	200,000 »	7,050,000 »
47	Armement des forts de Merxem, Zwyndrecht, Cruybeke, Waelhem, Lierre, Rupelmonde	500,000 »	
48	Transaction Pauwels	450,000 »	
49	— Keller.	300,000 »	
	MINISTÈRE DES FINANCES.		
50	Appropriation des terrains des places fortes démantelées	200,000 »	200,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES fr.		56,154,154 »

(64)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

TITRE III.

DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

TABLEAU XV.

PRÉVISIONS DES RECETTES ET DES DÉPENSES

(66)

TABLEAU XV.

DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECVTTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
CHAPITRE I. — SUBSIDES.			
1	Subsides offerts à l'État pour construction de routes	100,000 »	1,100,000 »
2	Subsides pour travaux d'utilité publique	1,000,000 »	
CHAPITRE II. — FONDS DE REMPLI.			
<i>Fonds de rempli provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
3	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées . .	16,000 »	
Ministère des Travaux publics.			
A. — Chemin de fer.			
4	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,500,000 »	
5	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	100,000 »	
6	Service de la traction et du matériel	500,000 »	
7	Service des transports	50,000 »	
8	Services en général	50,000 »	
9	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services . .	400,000 »	
B. — Postes et télégraphes.			
10	{ 1° Service des postes	25,000 »	4,919,000 »
	{ 2° Service des télégraphes		
C. — Marine.			
11	Service de la traction et du matériel	20,000 »	
A REPORTER.		5,761,000 »	6,019,000 »

DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE
	REPORT.	5,761,000 »	6,019,000 »
	Ministère de la Guerre.		
12	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 »	
13	Service de l'institut cartographique militaire	15,000 »	
14	Service des objets de couchage de l'État	5,000 »	
15	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	18,000 »	
16	Service de la remonte spéciale des officiers.	200,000 »	
	CHAPITRE III. — SERVICES DIVERS.		
17	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	5,000 »	
18	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1875).	900,000 »	905,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.fr.	6,924,000 »	6,924,000 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

TITRE IV.

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

TABLEAU XVI.

PRÉVISIONS DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

(70)

TABLEAU XVI.

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000	
3	Fonds spécial créé en vertu de l'article 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	100,000	
4	Fonds provinciaux.	Versements faits directement dans la caisse de l'État. 1,200,000	
		Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception 8,000,000	9,700,000
		Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception 500,000	
5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	26,870,100	
6	Réserve du fonds communal	550,000	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	550,000	
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000	
9	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	25,000,000	
10	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	50,000	
11	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000	
12	— — — des Travaux publics	1,000,000	
13	— — — de l'Intérieur	250,000	405,117,100
14	— — — des Affaires Étrangères	100,000	
15	— — — de la Justice	150,000	
16	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant du Département de l'Instruction publique	200,000	
17	— — — des professeurs et instituteurs communaux	550,000	
18	— — — de l'ordre judiciaire	580,000	
19	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000	
20	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000	
21	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	250,000	
22	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	700,000	
23	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000	
24	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000	
25	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État pour compte du service de la marine, des sociétés concessionnaires et des administrations étrangères avec lesquelles elle est en relation.	7,000,000	
26	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	5,600,000	
27	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000	
28	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000	
29	Encaissement des effets de commerce par la poste	315,000,000	
A REPORTER.		fr.	405,117,100

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT.		405,117,100 .
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
30	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	650,000 .	
31	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	150,000 .	
32	Impôts et produits recouverts au profit des communes	15,000,000 .	
33	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 .	
34	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	1,000,000 .	
35	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 .	
36	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	5,000 .	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
37	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	480,000 .	
38	Amendes et frais de justice en matière forestière	18,500 .	
39	Consignations de toute nature	17,800,000 .	
	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
40	Encaissements et paiements pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises.	9,000,000 .	
41	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	160,000 .	215,511,900 .
42	Encaissements et paiements de quittances pour compte de tiers	40,000,000 .	
43	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	150,000,000 .	
44	Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs	2,500,000 .	
	Ministère de la Justice.		
45	Masse des détenus (administration des prisons)	215,000 .	
	Ministère des Travaux publics.		
46	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 .	
47	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	8,000 .	
	Ministère de l'Intérieur.		
48	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	58,000 .	
49	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	74,000 .	
50	Produit du Jardin Botanique	1,400 .	
	TOTAL DES RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE	fr.	620,429,000 .

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

TABLEAU XVII.

**COMPTE DE PRÉVISION DE L'EXPLOITATION DU CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT
POUR L'EXERCICE 1884.**

(74)

(16)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

SERVICE ORDINAIRE.

TABLEAUX, NOTES ET ANNEXES A L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTE
ET DES PRÉVISIONS DE DÉPENSE.

(78)

Les évaluations de recette et les prévisions de dépense inscrites dans le projet de loi portant fixation du Budget général de 1884, sont expliquées et motivées par les développements qui vont suivre.

Ces développements se composent, en ce qui concerne les voies et moyens, d'un état et d'une note explicative.

L'état présente, par branche de revenu et par article :

1° Le chiffre des recettes effectuées pendant les exercices 1878, 1879, 1880, 1881 et 1882, et la moyenne annuelle résultant de cette période quinquennale;

2° Les prévisions de recette adoptées pour l'exercice 1883 comparées à celles qui sont proposées pour 1884, et les différences qui existent entre les premières et les secondes.

La note qui suit ce tableau expose les causes des différences et fait connaître les bases d'après lesquelles les évaluations des voies et moyens de 1884 ont été établies.

Les propositions de dépense sont développées ensuite dans un ordre analogue.

Un premier tableau général présente, par ministère et par service, la comparaison des crédits proposés pour 1883 et pour 1884, en faisant ressortir les différences qui existent entre eux.

Ce premier tableau est ensuite décomposé et détaillé dans une série de tableaux spéciaux pour chaque département ou service.

Ceux-ci font connaître, par article, les différences en plus ou en moins qui existent entre les propositions budgétaires de 1884 et les prévisions arrêtées pour 1883. Chacun d'eux est suivi de notes explicatives qui exposent les motifs des augmentations et des réductions de dépense proposées.
